

Rapport d'activité

Conseil d'Etat

—

2020



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Chancellerie d'Etat CHA
Staatskanzlei SK

Table des matières

1	Introduction	5
2	Coronavirus – Rétrospective 2020	5
2.1	Période mars à juin	5
2.2	Période juillet à septembre	6
2.3	Période octobre à décembre	6
2.4	Au bilan	6
2.5	CSG-Covid-19	7
3	L'économie fribourgeoise dans son contexte conjoncturel	7
3.1	Pandémie et crise économique	7
3.2	Evaluation de la situation en 2020	7
3.3	Contexte de fin d'année et perspectives	8
4	Avancement des travaux réalisés dans le cadre du programme gouvernemental	9
4.1	Fribourg s'impose comme un pôle économique et d'innovation	9
4.2	Fribourg renforce le centre cantonal	9
4.3	Fribourg fait sa révolution 4.0	9
4.4	Favoriser l'emploi	10
4.4.1	Stimuler la compétitivité et l'innovation	10
4.4.2	Favoriser le développement économique et les nouvelles implantations	10
4.4.3	Promouvoir l'excellence de la formation et le bilinguisme	11
4.4.4	Devenir leader de l'agroalimentaire	12
4.4.5	Dynamiser le secteur du tourisme	13
4.4.6	Montrer l'exemple	14
4.4.7	Projets législatifs de l'ambition n° 1 « Favoriser l'emploi »	14
4.5	Moderniser le canton	14
4.5.1	Développer les régions et les structures territoriales	14
4.5.2	Aménager efficacement le territoire	15
4.5.3	Adapter les infrastructures	16
4.5.4	Favoriser la mobilité durable	16
4.5.5	Promouvoir l'esprit de service public et la transparence	16
4.5.6	Numériser les activités de l'Etat de Fribourg	17
4.5.7	Projets législatifs de l'ambition n° 2 « Moderniser le canton »	18
4.6	Améliorer la qualité de vie	18

4.6.1	Promouvoir et préserver la santé	18
4.6.2	Favoriser la cohésion sociale et l'image du canton	19
4.6.3	Promouvoir l'accès à la culture, au patrimoine et au sport et soutenir les talents	20
4.6.4	Préserver les ressources naturelles	21
4.6.5	Garantir la sécurité	22
4.6.6	Réorganiser le pouvoir judiciaire	23
4.6.7	Projets législatifs de l'ambition n° 3 « Améliorer la qualité de vie »	23
5	Vie du Conseil d'Etat	23
5.1	Séances	23
5.2	Rencontres de travail	24
5.3	Visites et réceptions	24
5.4	Centenaires	25
6	Relations extérieures	25
6.1	Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)	25
6.2	Fondation ch	26
6.3	Conférences des directeurs cantonaux	27
6.4	Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)	28
6.5	Rencontres gouvernementales bilatérales	28
6.6	Relations avec la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales et avec les autorités fédérales	29
6.7	Consultations fédérales	29
7	Conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2020	29
7.1	Concernant le compte des investissements	29
7.2	Concernant le compte de résultats	30
7.3	Projets de lois et de décrets examinés durant l'année 2020 (avec indication des incidences financières et en personnel)	31
8	Etat du personnel	39
9	Instruments parlementaires	39

1 Introduction

L'article 109 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 dispose que le Conseil d'Etat renseigne chaque année le Grand Conseil sur ses activités et sur l'état de réalisation du programme de législature.

Le rapport d'activité relatif à l'année 2020 tient compte, à l'exemple des rapports établis depuis l'année 2007, de ces deux éléments devant faire l'objet d'informations au Grand Conseil et comporte deux parties, l'une consacrée à l'activité du Conseil d'Etat et exposant notamment, après une brève évocation du contexte conjoncturel de l'exercice, le bilan de réalisation des projets phares, ainsi que des ambitions du programme gouvernemental de la législature, l'autre présentant, sur la base d'un canevas commun, les activités des Directions et de la Chancellerie d'Etat et un tiré-à-part sur les Relations extérieures (au total 10 documents). Le rapport comprend également un chapitre commun sur la gestion de la crise Coronavirus qui est décliné par le Conseil d'Etat, les Directions et la Chancellerie d'Etat. Les changements dans le mode d'édition réalisés depuis l'année 2013 se sont avérés concluants. La version complète du rapport du Conseil d'Etat n'est plus imprimée mais peut être obtenue sur demande. L'ensemble des documents seront disponibles sur le site Internet du Conseil d'Etat et des Directions.

2 Coronavirus – Rétrospective 2020

Impossible d'évoquer l'année 2020 sans mentionner le coronavirus. Dans un rapport circonstancié transmis le 12 juin 2020 au Grand Conseil (2020-GC-98), le Conseil d'Etat détaille l'ensemble des mesures déployées dans le canton en lien avec la gestion de la crise sanitaire, économique et sociale engendrée par la première vague de la pandémie Covid-19. Ce rapport permet également au Gouvernement de donner suite à la sollicitation du Grand Conseil d'avoir rapidement des réponses aux divers instruments parlementaires (motions et mandats) liés à la pandémie et de présenter globalement la gestion durant la période de situation extraordinaire par le Conseil d'Etat.

Ce rapport est le premier jalon d'un processus politique qui se déroule sur toute l'année 2020. Ainsi, ce document est suivi, à la fin de l'été, des réponses aux différentes questions parlementaires déposées en lien avec la situation extraordinaire. Puis, au début septembre 2020, le Conseil d'Etat transmet au Grand Conseil son plan de relance économique. Conformément à l'article 117 de la Constitution fribourgeoise, il lui présente enfin un projet de loi proposant l'approbation des mesures prises en urgence tout au long de la période durant laquelle le canton a été placé en situation extraordinaire.

2.1 Période mars à juin

Pour rappel, dès le début de la crise, le Conseil d'Etat se met d'emblée en ordre de bataille afin de faire front contre l'arrivée du virus. Soucieux de faciliter le processus de décision, il désigne très rapidement une délégation, composée de la présidente du Conseil d'Etat et directrice de la santé et des affaires sociales et du conseiller d'Etat directeur de la sécurité et de la justice. Et il engage l'Organe cantonal de conduite (OCC), dans sa structure ordinaire, afin d'appuyer la Direction de la santé et des affaires sociales et ses services-clés, qui sont déjà totalement engagés sur le plan sanitaire, dans le cadre de l'Organe de conduite sanitaire (OCS).

Quelques heures avant le Conseil fédéral, le Conseil d'Etat décide, le fameux vendredi 13 mars 2020, de décréter l'état de situation extraordinaire et de mettre sur pied un Organe cantonal de conduite dans une configuration ad hoc élargie (OCC Covid-19) pour, notamment, mettre sur pied une centrale logistique et d'achat, mobiliser des troupes d'appui au service de l'HFR et des institutions à risques, assurer le renseignement, diriger les mesures sur le terrain, organiser la communication...

Afin de prendre les nombreuses décisions d'urgence qui s'imposeront dans le futur, le Conseil d'Etat siège parfois plusieurs fois par semaine pour traiter de la thématique, soit par visio-conférence, soit en présentiel. Ainsi, dès le départ, le Conseil d'Etat perçoit bien qu'il ne s'agit pas uniquement d'une crise sanitaire, mais bien d'une crise

globale, avec des répercussions importantes sur le plan économique, mais aussi sur le plan social, et, enfin, sur le plan humain.

A la mi-avril, le Conseil d'Etat prend acte du scénario en trois phases présenté par le Conseil fédéral concernant la sortie de crise Covid-19. Dans cette perspective, il mène et organise rapidement les mesures de mise en œuvre sur le plan cantonal, notamment en ce qui concerne l'école obligatoire présentielle, l'économie et la stratégie de dépistage. Il élabore différents paquets de mesures ciblés notamment sur les acteurs culturels, le tourisme, les médias, les entreprises, les indépendants et les jeunes entreprises. Il annonce également la préparation d'un plan de relance pour accompagner le redémarrage de l'économie dans la durée.

La situation s'étant détendue, le Conseil lève la situation extraordinaire et dissout l'OCC Covid-19 pour la fin du mois de juin. Dès lors, la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) assure la conduite de la crise sanitaire relative à l'épidémie et dispose de la capacité à alarmer les services de l'Etat en cas d'aggravation nouvelle de l'épidémie dans le canton. Les Directions de l'Etat, la Conférence des préfets ou encore la Conférence des secrétaires généraux retrouvent leur sphère d'activité ordinaire tout en restant en veille en ce qui concerne le suivi de la situation Covid-19.

2.2 Période juillet à septembre

La période estivale reste marquée par une vigilance accrue concernant l'épidémie de Covid-19 et nécessite un suivi et une action permanente du Conseil d'Etat, qui prend de nouvelles mesures dès sa séance de reprise, à la fin du mois d'août, en particulier dans le domaine de l'enseignement. Et alors que les mises en quarantaine collectives se multiplient, il renforce rapidement les exigences relatives au port du masque. En parallèle, le Gouvernement apporte des réponses circonstanciées aux nombreuses instruments parlementaires déposés en lien avec la situation extraordinaire.

Début septembre, le Conseil d'Etat adopte son plan de relance pour l'économie fribourgeoise. Il arrête 25 mesures pour stimuler la compétitivité économique du canton et soutenir les personnes les plus touchées par la crise. Ce plan de relance s'inscrit dans la volonté du Conseil d'Etat de soutenir la consommation, de stimuler les investissements des entreprises et d'améliorer les conditions-cadres du canton. En complément, le Conseil d'Etat propose des réductions fiscales afin de contrecarrer les effets négatifs de la pandémie.

2.3 Période octobre à décembre

A la mi-octobre, le Gouvernement soumet comme prévu au Grand Conseil son projet de loi approuvant les mesures urgentes du Conseil d'Etat visant à surmonter l'épidémie de Covid-19. Mais, quelques jours plus tard, vu la rapide détérioration de la situation sanitaire, le Conseil d'Etat déclare à nouveau la situation extraordinaire à l'échelon cantonal et remet l'OCC Covid-19 sur pied, mais dans une organisation différente qu'au printemps, se fondant sur les trois piliers que sont la Task force sanitaire, la Cellule cantonale de coordination et les services centraux.

Durant les deux mois de fin d'année, le Conseil d'Etat renforce régulièrement ses mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus, notamment par un soutien aux cas de rigueur, et s'assure que le plan cantonal de relance déploie concrètement ses effets.

Parallèlement, le Gouvernement ne ménage pas non plus ses efforts pour gérer la crise sanitaire. En toute fin d'année, cela lui permet d'annoncer que la campagne de vaccination commence dès le lundi 28 décembre à l'EMS de Cottens et que le dispositif fribourgeois de vaccination sera pleinement opérationnel avec deux centres deux semaines plus tard.

2.4 Au bilan

C'est une année intense et éprouvante qui s'achève, et force est d'admettre que le Covid-19 a fortement sollicité le Gouvernement en 2020, tout comme l'ensemble de l'administration et de la population fribourgeoise. Au bilan, le Covid-19 a touché plus de 22 000 Fribourgeois et Fribourgeoises, dont certains membres du Conseil d'Etat. Surtout, plus de 400 personnes sont décédées dans le canton.

« Le coronavirus a monopolisé l'attention et les forces du Conseil d'Etat cette année, a souligné Madame Anne-Claude Demierre, présidente du Gouvernement et directrice de la Santé et de affaires sociales, lors de sa conférence de presse de fin d'année. Être aux commandes du canton n'a pas été de tout repos. Lorsque j'ai pris mes fonctions, j'étais loin d'imaginer que j'annoncerais la mise en place de l'Organe cantonal de conduite ou la fermeture des écoles. »

Statistiquement, le Conseil d'Etat a siégé à 94 reprises, dont plus de 40 séances consacrées exclusivement au Covid-19. Comme le reste de la population, le Gouvernement a dû adapter son fonctionnement avec des séances convoquées dans l'urgence, l'usage de la visioconférence, des délais raccourcis pour la préparation des dossiers et de nombreuses inconnues à gérer.

2.5 CSG-Covid-19

La CSG-Covid-19 a été mise sur pied dès le début du mois de mars pour coordonner la gestion de la crise Covid-19 au sein de l'Etat de Fribourg et assurer l'information des Etats-majors des Directions sur l'évolution de la situation. Présidée par la chancelière d'Etat, elle est composée des secrétaires généraux, du commandement de l'OCC, du président de la Conférence des préfets, du vice-chancelier responsable du Bureau de l'information, du trésorier d'Etat ainsi que des chef-fe-s de trois Services centraux de l'Etat de Fribourg (SPO, SITel, SLeg). Elle a tenu 34 séances et a constitué plusieurs groupes de travail pour préparer les dossiers qui lui ont été soumis durant la période (planification, communication, coordination entre Directions sur différents sujets, RH et IT, finances, questions juridiques, logistique, etc.).

3 L'économie fribourgeoise dans son contexte conjoncturel

3.1 Pandémie et crise économique

Après le fléchissement conjoncturel enregistré dès le second semestre 2018 et durant toute l'année 2019, 2020 s'annonçait il y a un an sous les auspices d'une reprise certes timide, mais une reprise quand même. Les risques évoqués concernaient les conflits commerciaux, la montée du protectionnisme, le surendettement, le Brexit... Malgré la présence – déjà à ce moment-là – du nouveau coronavirus en Chine, personne n'envisageait à la fin 2019 ce qui allait se passer quelques semaines plus tard sur toute la planète et tout au long de l'année 2020. Les effets de la crise sanitaire sur l'économie mondiale se sont fait sentir dès la fin janvier, avec le lockdown de Wuhan, berceau de la pandémie. L'économie mondiale a déjà connu de nombreuses crises de la demande (grande dépression de 1929), de l'offre (premier choc pétrolier de 1973–75) ou encore d'origine financière (subprimes en 2008–09), mais jamais des crises dues à une paralysie à la fois de la production et de la consommation, dans des secteurs entiers. Même lorsque le lockdown était encore limité au foyer de l'épidémie, l'importante région industrielle chinoise de Wuhan, de nombreuses entreprises ont rapidement été confrontées, dans le monde entier, à des difficultés d'approvisionnement aussi bien que d'écoulement de la production. Lorsque, dès le mois de mars, les restrictions liées à la lutte contre la pandémie ont été généralisées en Suisse et en Europe, il était clair que les conséquences économiques allaient être très graves et s'étendre à toutes les régions du monde.

3.2 Evaluation de la situation en 2020

Déjà périlleux en temps normal, l'exercice consistant à élaborer des projections de croissance économique à l'échéance d'une ou deux années est dès lors devenu impossible. Il y a bien eu quelques tentatives d'intégrer des scénarios sanitaires dans les hypothèses des modèles de projection, mais aucun de ces modèles n'était vraiment prêt à digérer de pareilles incertitudes et les projections se sont rapidement révélées fantaisistes. Des décroissances annuelles allant au-delà de 20 % ont alors été évoquées. Il est vrai que, dans le canton de Fribourg, par exemple, les activités dont l'arrêt a été ordonné au plus fort de la première vague de Covid-19 en mars et avril représentent

17,8 % des établissements et 9,8 % des emplois (équivalents plein temps), cela sans compter les effets en cascade sur les sous-traitants, les clients et les fournisseurs des branches en arrêt forcé. Toutefois, grâce à l'intervention des pouvoirs publics sous forme d'octroi facilité d'indemnités pour réduction de l'horaire de travail (RHT), d'allocation pour perte de gains (APG), de prêts et d'autres mesures spécifiques, l'appareil productif a pu être en grande partie préservé et s'est montré prêt à redémarrer dès que les conditions sanitaires l'ont permis. Selon les calculs effectués par le Centre de recherche en économie appliquée (CREA) de l'Université de Lausanne, le taux de « croissance » trimestriel réel désaisonnalisé du PIB du canton de Fribourg a été de -1,8 % au premier trimestre, de -6,8 % au deuxième trimestre, avant de rebondir à +7,5 % au troisième trimestre. Parmi les branches les plus touchées, on trouve bien sûr l'hôtellerie et la restauration, avec des baisses de respectivement -17,1 % et -48,8 %, puis une reprise de +70,1 %, mais aussi la fabrication de machines, d'équipements et d'instruments de mesure avec des taux de contraction de respectivement -4,0 % et -26,2 % et un rebond de +30,5 % au troisième trimestre. On ne dispose pas encore d'estimations du PIB fribourgeois pour le quatrième trimestre et donc pour l'ensemble de l'année au moment où ce texte est rédigé. Au niveau mondial, selon l'estimation de décembre de la Banque mondiale, le PIB ne s'est contracté « que » de -4,3 % sur l'ensemble de l'année 2020. Selon les chiffres retenus également en décembre par le Groupe d'experts de la Confédération pour les questions conjoncturelles et fondés sur des estimations provenant de différentes sources comme le FMI ou les offices nationaux de statistique, la contraction du PIB en 2020 a été de 8,0 % dans la zone euro, de 6,0 % en Allemagne et de 3,3 % en Suisse. La Chine a de son côté pu maintenir une croissance réelle de +1,6 %. Ces chiffres moins catastrophiques que ce qui avait été parfois évoqué en mars et avril ne doivent pas cacher le fait que le PIB est un indicateur sensible peu coutumier de grandes variations et qu'il s'agit en l'occurrence de la plus grave chute du PIB observée en Suisse depuis 1975. Si le nombre de bénéficiaires de RHT a atteint des sommets en Suisse et dans le canton de Fribourg – jusqu'à près de 42 000 personnes (cas effectivement décomptés) ont bénéficié des RHT dans le canton en avril – le chômage a pu être contenu. Certes, le nombre de chômeurs (+1698 à 5984 chômeurs complets ou partiels) et de demandeurs d'emplois (+2629 à 10 202) a sensiblement augmenté dans le canton entre novembre 2019 et novembre 2020, mais dans des proportions qui restent en dessous de ce que l'on a pu craindre au début de la crise sanitaire.

3.3 Contexte de fin d'année et perspectives

Avec l'arrivée en automne 2020 de la deuxième vague de Covid-19 et la menace en fin d'année d'un nouveau variant encore plus contagieux du virus, le niveau d'incertitude est à nouveau remonté d'un cran quant à l'évolution de la situation sanitaire et donc économique et conjoncturelle en 2021. Les projections du Groupe d'experts de la Confédération (+3,0 % par rapport à 2020) tablent sur un rétablissement de la situation sanitaire au printemps 2021, notamment grâce à la vaccination. Elles tiennent compte d'un prolongement, durant le premier trimestre 2021, des mesures de protection en vigueur au quatrième trimestre 2020. Mais elles n'anticipent pas un resserrement de ces mesures. Avec les décisions d'ores et déjà annoncées le 13 janvier 2021, les perspectives de croissance du PIB national pour 2021, déjà réduites de 3,8 % à 3,0 % en décembre par rapport à celles de septembre, devront probablement encore être revues à la baisse. Parmi les risques principaux hors Covid-19, évoqués déjà avant la pandémie, certains se sont partiellement atténués. Le résultat des élections présidentielles américaines laisse entrevoir la possibilité de calmer le jeu dangereux des protectionnismes au niveau mondial et les conditions du Brexit sont désormais mieux connues. Mais l'endettement des Etats après les efforts consentis pour lutter contre la pandémie et pour compenser ses effets sur l'économie constituera un sujet de préoccupation majeur à l'avenir. Le canton de Fribourg n'est pas le plus vulnérable à ce propos. Sa santé financière, son économie diversifiée, la force de sa filière agro-alimentaire, dont le rôle essentiel dans la couverture des besoins fondamentaux en situation de crise a été mis en évidence, sont de nature à renforcer sa capacité de résilience. Mais il ne pourra pas se soustraire à l'influence de son environnement conjoncturel national et international.

Source: Service de la statistique (SStat)

4 Avancement des travaux réalisés dans le cadre du programme gouvernemental

Trois projets phares pour l'avenir du canton

4.1 Fribourg s'impose comme un pôle économique et d'innovation

Le développement et l'approbation par le Conseil d'Etat d'une stratégie de promotion économique donne un cadre de développement et des lignes directrices pour ce programme gouvernemental et s'étend au prochain programme gouvernemental de 2022–2026. Cette nouvelle stratégie prend en considération les forces actuelles de l'économie du canton. Elle se focalise sur la bioéconomie (secteur couvrant la transformation de la biomasse, l'agroalimentaire, le bâtiment, et les biotechnologies) et l'industrie 4.0. Elle vise en particulier à développer des interfaces à haute valeur ajoutée.

Cette stratégie s'appuie sur la Loi sur la promotion économique (LPEc) et son règlement (RPEc). Elle s'articule en outre parfaitement avec les centres de compétences existants au sein de la HES-SO//FR et l'Université de Fribourg. Les axes de la bioéconomie et l'industrie 4.0 ont été utilisés comme fondement pour le développement de la stratégie agroalimentaire.

Un travail important de refonte des outils de communication (site web, flyer, fact sheets, témoignages vidéo) a permis d'accompagner et renforcer ces nouvelles orientations stratégiques.

4.2 Fribourg renforce le centre cantonal

La DIAF poursuit l'accompagnement des travaux de l'assemblée constitutive du Grand Fribourg. Initialement prévu en mai 2020, le vote consultatif des populations concernées a été reporté à septembre 2021 en raison de la pandémie de coronavirus. Le Conseil d'Etat a accordé à l'assemblée constitutive une prolongation du délai pour la remise du projet de convention de fusion jusqu'en juin 2022. En février 2020, le Grand Conseil a accepté le principe d'une contribution financière complémentaire. Suspendus en raison du report du calendrier de la fusion, les travaux visant à concrétiser cette volonté ont repris fin 2020.

Le projet de « Couverture d'autoroute N12 et développement urbain Chamblieux-Bertigny » a franchi plusieurs étapes importantes durant l'année 2020. La nécessité d'une couverture autoroutière a été confirmée sur la base des résultats du concours des mandats d'étude parallèles. Le choix du bureau pluridisciplinaire ou du groupement de bureaux est en cours. Les sept partenaires au projet peuvent s'appuyer sur les recommandations formulées par le collège d'experts. Le but à présent est de continuer les études par secteurs et/ou sous-secteurs afin de pouvoir résoudre les différentes questions qui ressortent du rapport de synthèse et auxquelles il s'agira de répondre dans les prochains temps.

4.3 Fribourg fait sa révolution 4.0

Le canton de Fribourg est partie prenante d'une révolution sociétale qui s'impose dans un monde où les technologies de l'information transforment en profondeur nos modes de vie et de travail. Dans ce contexte et afin de renforcer la compétitivité du canton, le Conseil d'Etat a choisi de développer l'« Administration 4.0 » dont l'objectif est, grâce à la digitalisation, de simplifier les démarches administratives, d'offrir une disponibilité et une accessibilité plus grandes ainsi qu'une meilleure efficacité pour l'ensemble des services fournis à la population.

Afin de faire face aux nombreux nouveaux défis de la digitalisation, le Conseil d'Etat fait évoluer le cadre légal. En 2020, la loi adaptant la législation cantonale à certains aspects de la digitalisation a été votée par le Grand Conseil, apportant des ajustements à la loi sur la cyberadministration et à la loi sur la protection des données. De plus, un projet de nouvelle ordonnance sur l'organisation de la digitalisation et des systèmes d'information dans l'administration cantonale a été mis en consultation.

Le Conseil d'Etat a également confirmé son engagement dans le « 4.0 » en fixant à 53,5 millions de francs le budget consacré à l'enveloppe informatique pour l'année 2020, soit une progression de 2,8 millions de francs par rapport à l'année 2019. 99 projets informatiques ont été menés dans l'administration durant cette année. Le guichet virtuel, fer de lance des prestations digitalisées de l'Etat de Fribourg, compte plus de 60 000 utilisateurs et utilisatrices à la fin 2020.

La crise Covid-19 a souligné le rôle de service central du SITel, qui a permis aux services les plus exposés de gérer la crise sanitaire et économique, et qui a également réussi à faire en sorte que l'ensemble des entités de l'Etat continue à fonctionner en favorisant le télétravail grâce aux infrastructures et aux nouvelles technologies mises en place.

Les ambitions du programme gouvernemental 2017–2021

4.4 Favoriser l'emploi

4.4.1 Stimuler la compétitivité et l'innovation

Le développement et renforcement des quartiers et sites d'innovation du canton se poursuivent avec des degrés d'avancement et de maturité variés. Deux d'entre eux sont en mains publiques : le quartier d'innovation de blueFACTORY en ville de Fribourg et le campus AgriCo à St-Aubin. Une recapitalisation de la société propriétaire de blueFACTORY est en bonne voie alors que le début de la construction d'un nouveau bâtiment est imminent. Quant au campus AgriCo, un investissement de 21,7 millions de francs a été approuvé par le Grand Conseil. Les autres sites d'innovation privés du canton (Marly Innovation Center et Le Vivier à Villaz-St-Pierre) profitent de cette dynamique et se développent également de manière réjouissante et complémentaire.

Dans le contexte de la crise Covid-19, une série de mesures intégrées dans le plan de relance visent à renforcer la compétitivité et l'innovation. Ces mesures comprenant des chèques à la R&D, à la digitalisation, du coaching d'innovation ainsi que les service pack Covid-19 (mesure permettant aux entreprises d'accéder aux compétences de la HEIA-FR) permettent de maintenir et/ou renforcer la capacité compétitive du canton.

Toujours dans le contexte de la pandémie, l'Etat a fortement soutenu et contribué au développement de la mise en place de Kariyon, une plateforme innovante de soutien des commerçants et prestataires de services locaux.

Un travail important de sensibilisation et de communication a été effectué afin de favoriser les activités de transfert technologique. Ce travail s'est effectué avec une focalisation sur ce thème dans le cadre du magazine Fribourg Network Freiburg. Une action particulière a été entreprise avec le Smart Living Lab (SLL) pour rendre visible les travaux de R&D effectués et leurs applications possibles pour les différents acteurs du bâtiment et de la construction.

4.4.2 Favoriser le développement économique et les nouvelles implantations

La mise en vigueur de la nouvelle loi sur la promotion économique (LPEc) en octobre 2018 est un élément favorable avéré qui a aussi contribué à une année exceptionnelle sur le plan des projets concrétisés. Cette loi et son règlement offrent de nouvelles perspectives pour renforcer l'attractivité du canton comme pôle de développement économique.

Les instruments de soutien à la création d'entreprises profitent d'un cadre financier clair pour les prochaines années. La mise en place d'un mécanisme de cautionnement permet de renforcer le soutien au développement économique des PME fribourgeoises.

L'attractivité du canton est de facto soumise à une très forte concurrence des cantons voisins ainsi que d'autres régions du monde. Dans ce contexte, le fait que le canton ait réussi à attirer Tiffin Metal et Apex Logic, les deux principales implantations des USA en Suisse occidentale, sur son territoire est un excellent indicateur de performance.

Dans le cadre de sa présidence du Greater Geneva Berne area (GGBa), Fribourg s'est fortement engagé à la mise en place d'un système de solidarité intercantonale, permettant aux cantons en dehors de l'Arc lémanique de faire usage de leads exclusifs, ce qui permet une meilleure répartition des implantations au sein de la région et une approche bénéficiant à tous les cantons membres.

Finalement, le développement d'une stratégie agroalimentaire ambitieuse a occupé un groupe de travail impliquant les acteurs industriels, académiques et étatiques coprésidé par des représentants de la PromFR, la HES-SO//FR, le Cluster Food & Nutrition ainsi que l'Institut agricole de Grangeneuve. Ce travail a également débouché sur l'entrée du canton dans le comité exécutif de la Swiss Food & Nutrition Valley.

4.4.3 Promouvoir l'excellence de la formation et le bilinguisme

Les services de l'enseignement continuent de mettre progressivement en place un processus qualité adapté aux besoins et aux moyens de l'école.

En raison de la pandémie Covid-19, la mise en œuvre du concept cantonal pour l'intégration des Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication (MITIC), adopté en 2017, a été renforcée en voyant sa planification modifiée par l'installation dès le 19 mars, dans un délai très serré, d'outils numériques (M365, Moodle, etc.) permettant l'enseignement à distance pour une partie des élèves. Les élèves du secondaire II (formations générale et professionnelle) ont été connectés les premiers à M365, puis le déploiement pour les élèves de la 5H à la 11H a pu avoir lieu à l'automne. Le projet AVEC (« apportez votre équipement personnel de communication », ou BYOD, « bring your own device ») au secondaire II a été freiné par le dépôt d'une motion populaire à laquelle le Conseil d'Etat a répondu le 14 décembre. Le projet de plan cadre pour l'éducation numérique durant la scolarité obligatoire de langue française a fait l'objet d'une seconde consultation par la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), qui en adoptera la version finalisée en début 2021. Le projet HAE (harmonisation des systèmes d'information pour l'administration des écoles) a continué ses travaux. Le Centre de compétences Fritic a été fortement impliqué dans ces changements et mis à contribution durant l'année.

La promotion de l'apprentissage des langues à l'école publique a été poursuivie en 2020 notamment par l'augmentation du nombre d'écoles proposant de l'enseignement par immersion, des cours de formation continue proposés aux enseignants et enseignantes des écoles en projet immersif et de la promotion des échanges au cycle 2 par la plateforme match&move de movetia. Au secondaire II de formation générale, toutes les filières d'enseignement (gymnase, ECG, école de commerce) sont bilingues et peuvent être complétées par un certificat bilingue. L'Ecole professionnelle commerciale de Fribourg (EPC) offre désormais la possibilité de choisir l'enseignement bilingue (français-allemand) pour toutes les formations CFC et MP. Ces formations sont conçues sur le modèle de l'immersion. Ces projets soulignent l'importance du bilinguisme dans la formation fribourgeoise, et illustrent le développement des possibilités de suivre des formations dans les deux langues. Le projet « commerce + » qui prévoit un stage professionnel de 22 semaines en Grande-Bretagne et 22 semaines en Allemagne à la fin de la deuxième année est un complément en faveur du développement des compétences langagières des futurs employés de commerce. A la rentrée 2019, une nouvelle classe de formation CFC Informaticien/Informaticienne a été ouverte à l'Ecole des Métiers de Fribourg (EMF), classe qui mutera en formation bilingue dès la rentrée 2021. Depuis de nombreuses années, la maturité professionnelle intégrée et post-CFC de l'EMF offre un enseignement bilingue et les enseignants et enseignantes concernés suivent tous une formation spécifique à l'enseignement bilingue. Dans la même volonté d'étoffer l'offre « bili », l'EPAI proposera dès la rentrée 2021 la possibilité de suivre la filière intégrée technique en mode bilingue.

Le règlement sur la pédagogie spécialisée est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2020. Sa mise en œuvre va bon train.

La CDIP a adopté le nouveau règlement concernant la reconnaissance des certificats délivrés par les écoles de culture générale (ECG), ainsi qu'un nouveau plan d'études cadre pour ces écoles. Cette nouvelle formation a débuté en 2020/21 pour les classes de première année. Celle-ci offre une spécialisation progressive au cours des trois années menant à l'obtention du certificat d'école de culture générale. Cela a notamment pour effet de renforcer le profil des domaines professionnels proposés dans le canton de Fribourg (santé, travail social et pédagogie) et de donner aux élèves du temps supplémentaire pour choisir une orientation professionnelle. Cette nouvelle mouture permet également une meilleure cohérence et une continuité renforcée entre les trois années du certificat et l'année de maturité spécialisée, qui n'est pas concernée par ce changement.

L'activité des Hautes Ecoles a été, comme dans de nombreux domaines, fortement marquée par la pandémie Covid-19. L'enseignement à distance est devenu la règle durant le semestre de printemps. D'importants efforts ont dû être faits de la part des étudiants et étudiantes et des institutions pour mener à bien cette transition qui a été réalisée en quelques jours. La suite Microsoft365 a été déployée au sein de la Haute Ecole pédagogique Fribourg (HEP|PH FR) et de l'Université de Fribourg. Le début du semestre d'automne a pu se dérouler avec un enseignement mixte alternant l'enseignement en présentiel et l'enseignement à distance. La fin du semestre d'automne a cependant dû une nouvelle fois se dérouler en grande majorité à distance. Malheureusement, de nombreux événements prévus ont été annulés ou repoussés. Dans ce contexte particulier, les Hautes Ecoles fribourgeoises ont néanmoins continué à œuvrer pour répondre aux défis actuels et se démarquer dans le paysage suisse des hautes écoles.

L'Université de Fribourg a adopté le plan stratégique pour la période 2020–2030 (« Stratégie 2030 ») et a commencé formellement la procédure d'accréditation institutionnelle obligatoire pour les Hautes écoles. À la rentrée académique 2020, la HEP|PH FR a accueilli la première volée d'effectifs augmentés. La HEP|PH FR ainsi que la BCU et son réseau de bibliothèques universitaires ont migré sur le réseau SLSP (Swiss Library Service Platform), ce qui constitue une étape importante dans la mise en réseau des bibliothèques scientifiques suisses.

Au sein de la HES-SO//FR, la réflexion sur les moyens de renforcer, dans l'enseignement, l'intégration d'approches interdisciplinaires et interinstitutionnelles se poursuit. Après une première phase d'analyse, la phase pilote du projet sélectionné par des représentants et représentantes des quatre HES fribourgeoises (Haute école de gestion, Haute école d'ingénierie et d'architecture, Haute école de santé et Haute école de travail social), suite au workshop réalisé en 2019, pourra être réalisée une fois son financement acquis. Malgré la crise Covid-19, le premier TI Award (Teaching Innovation Award) a pu avoir lieu et récompenser trois projets d'enseignement innovant sur quinze projets proposés. D'autre part, l'interdiction de l'enseignement en présentiel a permis de réaliser un « saut quantique » dans le domaine de l'enseignement à distance. Le développement des compétences du corps professoral dans ce domaine a progressé de manière remarquable, ce qui constitue un atout supplémentaire au service des méthodes d'enseignement du futur. Certaines infrastructures ont été acquises pour répondre aux besoins de l'enseignement à distance. Finalement, la HES-SO//FR et l'Université de Fribourg collaborent sur le projet swissuniversities « PgB8 DigitalSkills » et ont obtenu un financement sur quatre ans au service du développement des compétences numériques des professeur-e-s et des étudiants et étudiantes.

En matière d'évaluation du système de formation pratique, il est à relever que le CAS de praticien formateur en santé et travail social, basé auparavant à Neuchâtel, est désormais relocalisé à Fribourg et piloté par la HETS-FR.

L'optimisation du portefeuille de formations se poursuit afin de répondre toujours mieux aux besoins du terrain. Au sein de la Haute école d'ingénierie et d'architecture, les filières d'informatique et de télécommunications ont fusionné en une seule filière ISC (Informatique et systèmes de communications). Quant à la Haute école de gestion, elle a ouvert son orientation en « business digital ».

Concernant le bilinguisme, la Haute école de gestion s'est vu renouveler son certificat « Label du bilinguisme ». Quant au groupe de travail « Bilinguisme » piloté par la HES-SO//FR, celui-ci a défini un catalogue d'actions dont les quatre Hautes écoles fribourgeoises peuvent s'inspirer afin de renforcer le bilinguisme en leur sein.

Dans le cadre du développement de la collaboration entre écoles, un projet entre la HEP, l'Ecole des Métiers de Fribourg et la HEIAFR a été déposé auprès du Programme 10 de Swissuniversities-Poursuite et développement d'un réseau national pour la promotion des métiers MINT (Weiterführung Netzwerk MINT-Bildung). Ce projet a pour objectif de créer une équipe et s'intitule : « La démarche de conception d'un objet technique dans une perspective interdisciplinaire de l'école primaire à l'école secondaire », pour un financement total à la hauteur de 680 000 francs (340 K-contribution fédérale / 340 K-contribution cantonale) pour la période 2021–2024.

4.4.4 Devenir leader de l'agroalimentaire

La politique de développement de la filière agroalimentaire fribourgeoise s'est poursuivie de manière soutenue. L'implantation du site central d'Agroscope a été confirmée par les Chambres fédérale avec l'adoption du Message immobilier 2020. Le Grand Conseil fribourgeois quant à lui a accordé un crédit complémentaire de 54 millions de francs pour la construction du bâtiment de laboratoires d'Agroscope et investira finalement au total 124 millions de

francs pour développer le site. A moyen terme, ce sont environ 450 chercheurs et chercheuses qui travailleront à Posieux. Dans le cadre du concept des stations de recherche décentralisées, le centre de compétence lait cru à Grangeneuve se concrétise et les premiers essais vont démarrer début 2021. La société anonyme Liebefeld Kulturen AG, qui a repris la production des cultures fromagères d'Agroscope, élément central de la production fromagère suisse de haute qualité, va déplacer ses installations de production de Liebefeld dans un bâtiment que le canton va construire sur le campus à l'horizon 2024.

Le développement du site AgriCo de St-Aubin a fait d'importants pas en avant. Le bâtiment administratif du site a été inauguré en octobre alors qu'à la fin de l'été, le Grand Conseil avait libéré près de 22 millions de francs pour assainir les quatre bâtiments principaux qui forment le cœur du campus. La réalisation de cette première grande étape, prévue d'ici au début 2023, permettra de mettre à disposition environ 150 places de travail, chiffre qui pourrait passer à quelque 1600 au terme des 4 étapes prévues, dont la finalisation est agendée pour 2034. Grâce à la dynamique imprimée dès son lancement au développement de ce campus AgriCo, des investissements très importants ont d'ores et déjà été annoncés sur le site par l'un des grands acteurs de l'agroalimentaire suisse. Dans la foulée, la stratégie agroalimentaire voulue par le Conseil d'Etat a été finalisée pour permettre de répondre à l'objectif de faire du canton de Fribourg le leader suisse de l'agroalimentaire. Elle prévoit le lancement de trois programmes phares ambitieux qui vont permettre une montée en gamme de la filière à travers la création de valeur ajoutée. Cette stratégie agroalimentaire est par ailleurs en parfaite adéquation avec la stratégie de la Promotion économique du canton de Fribourg, présentée en juin, et dont l'un des axes principaux est la bioéconomie.

4.4.5 Dynamiser le secteur du tourisme

La dynamisation du secteur touristique se traduit par la concrétisation de la Vision 2030 du tourisme fribourgeois, stratégie de développement du tourisme fribourgeois, dont les actions du plan quinquennal 2016–2020 se concentrent sur les trois axes « Relancer le développement des infrastructures », « Simplifier les instances touristiques » et « Valoriser les singularités fribourgeoises ».

En 2020, au niveau national comme au niveau fribourgeois, le tourisme subit de plein fouet les effets de la crise sanitaire touchant l'ensemble de la planète. Un grand nombre d'acteurs touristiques sont à l'arrêt ou voient leurs activités fortement réduites durant plusieurs mois. Les actions marketing se concentrent sur le marché national et invitent les Suisses à rester au pays.

Parmi l'avancement de projets stratégiques et les actions les plus visibles réalisées en 2020, il est à relever :

- > la mise en consultation par le Conseil d'Etat, après deux ans de travaux, d'un avant-projet de Loi sur le tourisme (LT) et de Règlement sur le tourisme (RT) ;
- > l'approbation par le SECO du rapport final du projet CheckIn-FR avec pour objectif de simplifier les tâches administratives entre les diverses instances (OFS, Police cantonale, Observatoire du tourisme, Centre d'encaissement de la taxe de séjour) et de bénéficier d'un support permettant d'y inclure les offres de la carte d'hôte cantonale ;
- > la signature d'une convention avec Airbnb résultant de deux années de négociation avec pour but la perception automatique de la taxe de séjour par la plateforme de réservation, taxe rétrocédée trimestriellement à l'Union fribourgeoise du tourisme (UFT) ;
- > la validation par le Comité de l'UFT dans le cadre de FIT'NG 2021 du projet de mise en place d'un système de comptabilité commun dont l'Organisation touristique régionale de Romont et l'UFT sont organismes pilotes.

Le tourisme a bénéficié, au cours de l'année, de nombreux soutiens afin d'atténuer les effets négatifs de la pandémie sur les acteurs de la branche. A travers une contribution exceptionnelle accordée au Fonds d'équipement touristique (FET), 66 prestataires liés à l'hébergement bénéficient d'une aide globale de 2 millions de francs en 2020 et de 2 millions de francs supplémentaires, sous forme de versements trimestriels, en 2021. L'UFT et les offices de tourisme régionaux (OTR) peuvent recourir à un prêt de 1 million de francs, afin de pallier la baisse des recettes des taxes de séjour relevant des nuitées commerciales.

Les mesures du plan de relance visent également à relancer les activités touristiques dans le canton. 2,45 millions de francs sont accordés en faveur du tourisme et du commerce local par un soutien aux événements et à l'économie de proximité, aux centres d'exposition et à la création d'un réseau officiel cantonal de vélo tout terrain (VTT). A ceci s'ajoute une aide de 3 millions de francs pour le secteur de la restauration, des bars et discothèques.

4.4.6 Montrer l'exemple

Pour réussir durablement la transformation digitale de l'administration, l'humain doit être placé au centre de la réflexion. L'Etat se doit d'accompagner ses collaborateurs et ses collaboratrices au travers de ce processus de transformation, et ceci grâce notamment à une Politique du personnel et à une formation continue adaptées.

En ce qui concerne la Politique du personnel, le Conseil d'Etat a validé le 18 février 2020 le plan d'action contenant une trentaine d'actions. Avec la pandémie, les actions en lien avec l'axe « Encourager de nouvelles formes de travail » ont été rapidement développées. Une nouvelle culture s'est installée et les points positifs expérimentés, notamment avec le télétravail, ont été pérennisés. L'ordonnance sur le travail mobile du 12 octobre 2020 offre un cadre juridique souple et améliore les conditions de travail du personnel en accordant davantage de flexibilité. D'autres actions ont été mises en place ou sont en cours pour favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée telles que la promotion du temps partiel et du partage de poste (job et top-sharing), ainsi que la révision de l'ordonnance modifiant le règlement sur le temps de travail du personnel de l'Etat.

Pour soutenir l'encadrement, un concept de développement des compétences managériales a été élaboré pour accompagner les cadres dès leur entrée en fonction et les soutenir tout au long de leur carrière. De plus, un instrument de conduite par Objectifs, de Développement et d'Evaluation (ODE) a été créé pour accompagner les échanges entre supérieur-e-s hiérarchiques et collaborateurs et collaboratrices, notamment concernant les tâches de fixation d'objectifs et les discussions sur le développement personnel.

La révision de la loi sur le personnel (LPers) s'est poursuivie en 2020 avec l'autorisation par le Conseil d'Etat de la mise en consultation de l'avant-projet ainsi que de l'avant-projet d'ordonnance modifiant le règlement du personnel de l'Etat (RPers). La consultation a duré du 1^{er} juillet à fin septembre. Les résultats de la consultation sont encore en cours d'analyse. Le Conseil d'Etat devrait soumettre le projet au Grand Conseil durant le premier semestre de 2021 avec une entrée en vigueur prévue au 1^{er} janvier 2022.

4.4.7 Projets législatifs de l'ambition n° 1 « Favoriser l'emploi »

Objet	Etat fin 2020
Loi sur la mise en œuvre du projet fiscal 2017 (nouvelle)	Loi du 13.12.2018
Loi sur la politique foncière active (nouvelle)	Loi du 18.10.2019
Loi sur les marchés publics (révision partielle)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur la promotion économique (révision partielle)	Loi du 24.05.2018
Loi sur le tourisme (révision partielle)	Avant-projet en consultation
Loi sur le personnel de l'Etat (révision totale ou partielle)	Avant-projet définitif en préparation
Loi sur la pédagogie spécialisée (révision totale)	Loi du 11.10.2017
Loi sur l'enseignement secondaire supérieur (révision totale)	Loi du 11.12.2018
Loi sur la formation des adultes (révision partielle)	Etudes préalables en cours

4.5 Moderniser le canton

4.5.1 Développer les régions et les structures territoriales

Le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil son projet de révision générale de la loi sur les agglomérations en janvier 2020. Ce projet a été revu en profondeur par la commission parlementaire, qui a notamment proposé de supprimer la forme institutionnelle spécifique aux agglomérations, pour la remplacer par la forme générale des associations de communes. Le Grand Conseil a accepté le projet tel que proposé par la commission lors de la session d'août 2020. Cette nouvelle loi entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021, sous réserve d'un recours déposé par six communes.

L'organisation du projet de désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes (DETTEC) a connu une avancée notable en 2020 avec l'élaboration d'un paquet de mesures et d'une proposition d'équilibre financier. Ces conclusions ont obtenu un préavis favorable du Conseil d'Etat et du Comité de l'Association des communes fribourgeoises. Les travaux d'élaboration de la législation doivent débuter en 2021, avec pour objectif de soumettre au Grand Conseil ce premier paquet avant la fin de la législature.

Les réflexions sur la gouvernance des régions se sont poursuivies. Un groupe de travail, composé de représentant-e-s de la DIAF, de la Conférence des préfets, de l'Association des communes fribourgeoises et des deux principaux projets de fusion de grande ampleur (Grand Fribourg et Gruyère) a été constitué en septembre 2020. Il devrait rendre son rapport au Conseil d'Etat au printemps 2021.

4.5.2 Aménager efficacement le territoire

Chamblioux–Bertigny

Le projet de « Couverture d'autoroute N12 et développement urbain Chamblioux-Bertigny » a franchi plusieurs étapes importantes durant l'année 2020.

En premier lieu, le concours des mandats d'étude parallèles (MEP) lancé en 2019 s'est poursuivi et les projets définitifs, à savoir les variantes de développement, ont été présentés et débattus lors des deuxièmes journées de dialogue en février 2020. Le collège d'experts et d'expertes a ensuite rendu son rapport de synthèse le 8 mai 2020 dont il ressort que la nécessité d'une couverture est confirmée et que les questions de développement, de coordination entre les différentes échelles de planification ainsi que de gouvernance et de participations devront être approfondies et précisées par secteur.

Pour ce qui concerne la couverture autoroutière, le Service des ponts et chaussées (SPC) a été mandaté pour le lancement des études d'avant-projet. Ce dernier procède actuellement à l'appel d'offres afin de sélectionner un bureau pluridisciplinaire ou un groupement de bureaux avec de l'expérience dans la planification d'ouvrages d'art d'ampleur et de complexité comparables au projet de couverture. La décision d'adjudication devrait intervenir d'ici l'été 2021. Dans le courant du deuxième semestre 2022, le mandataire devrait avoir établi un avant-projet qui pourra être mis en consultation pour examen préalable.

Les sept partenaires au projet poursuivent leurs démarches en prenant appui sur les recommandations formulées par le collège d'experts et d'expertes. Le but à présent est de continuer les études par secteurs et/ou sous-secteurs afin de pouvoir résoudre les différentes questions qui ressortent du rapport de synthèse et auxquelles il s'agira de répondre dans les prochains temps.

Approbation du plan directeur cantonal

Le plan directeur cantonal est le principal instrument de l'aménagement du territoire. Il définit le futur développement spatial du canton, coordonne toutes les activités à incidence spatiale et donne à ces activités une orientation durable cohérente. Il est contraignant pour les autorités de la Confédération, du canton, des cantons voisins, des régions et des communes.

Le 1^{er} mai 2014, la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) est entrée en vigueur, après avoir été acceptée par les citoyens et citoyennes suisse en votation populaire. Les cantons ont ainsi le mandat d'adapter leur droit à la nouvelle loi fédérale dans un délai de cinq ans.

En conséquence, le canton de Fribourg a complètement révisé son plan directeur entre 2015 et 2018. Après avoir approuvé la partie stratégique et la partie urbanisation le 1^{er} mai 2019, le Conseil fédéral a également approuvé, lors de sa séance du 19 août 2020, les autres parties du plan directeur révisé du canton de Fribourg. Il fait désormais autorité dans le canton pour toutes les questions d'aménagement du territoire.

4.5.3 Adapter les infrastructures

Mobilité

Le Service de la mobilité à la DAEC élabore des critères en matière de qualité de desserte en transports publics et en mobilité douce permettant de justifier de nouvelles zones à bâtir. Le Service procède aussi à une analyse des processus de planification de la mobilité, notamment en matière de répartition des tâches entre le canton et les communes, afin de les optimiser.

En parallèle, les travaux pour une nouvelle Loi sur la mobilité, élaborée par la DAEC, se sont poursuivis. Un projet a été élaboré en y associant des représentants des partis politiques, des communes, des agglomérations, de la police et des secteurs de la circulation, des transports et de la construction. La Loi sur la mobilité devrait remplacer Loi sur les routes qui date de 1967 et la Loi sur les transports qui date de 1994. Ces dernières sont dépassées depuis longtemps. La nouvelle loi, que le Conseil d'Etat devrait pouvoir mettre en consultation au premier trimestre 2021, vise à rendre désormais moderne et porteur d'avenir le droit cantonal déterminant en la matière.

Infrastructures ferroviaires

En 2020, l'Office fédéral des transports (OFT) a mandaté les gestionnaires d'infrastructure pour débiter les projets retenus dans l'étape d'aménagement 2035 du programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire (PRODES EA 2035) : pour le canton de Fribourg, les études d'une voie de rebroussement centrale à Rosé et d'un nouveau tracé entre Romont et Vuisternens-devant-Romont sont en cours. Le Service de la mobilité a participé à la recherche de solutions pour le projet d'offre 2035 qui accompagne cette étape d'aménagement mais ne satisfait pas aux attentes du canton.

La pandémie de Covid-19 a contraint les gestionnaires d'infrastructure à ralentir le rythme des travaux sur le réseau ferroviaire mais d'importants projets d'entretien ont tout de même été réalisés durant l'été, notamment la réfection du viaduc de la Singine entre Flamatt et Thörishaus, le changement de la ligne de contact entre Schmitten et Düdingen, la mise en place de nouvelles aiguilles à l'Est de Fribourg. Ces travaux ont occasionné une interruption totale de trafic de trois semaines durant l'été entre Berne et Fribourg.

Les travaux de renouvellement et de modernisation de la gare de Bulle ont également débuté et de grandes infrastructures ont été réalisées durant l'été moyennant des périodes de limitation de trafic.

Infrastructures routières

Après que le Conseil d'Etat a validé le tracé de la nouvelle liaison routière Marly–Matran en 2017, il a adjugé le mandat d'ingénieur à un bureau privé qui a permis de mettre le projet en examen préalable en 2019 et de lancer les concours d'ingénieur-e-s pour les ponts d'Hauterive et de Chésalles dont les lauréats ont été dévoilés en mars 2020. La mise à l'enquête du projet a été publiée le 11 décembre 2020.

4.5.4 Favoriser la mobilité durable

La future loi sur la mobilité (voir 4.5.3) vise en particulier à promouvoir la mobilité durable, conformément à l'esprit de l'art. 3 de la Constitution cantonale fribourgeoise, qui définit le développement durable comme l'un des buts qu'il incombe à l'Etat de poursuivre dans tous les domaines. Le projet de loi tient donc également compte des objectifs climatiques de la Confédération et du canton, selon lesquels la Suisse doit réduire de moitié les émissions de CO₂ d'ici 2030 et les ramener à zéro d'ici 2050.

En outre, la nouvelle loi devrait permettre de promouvoir l'innovation et la digitalisation dans le secteur de la mobilité. Par ailleurs, elle devrait permettre de piloter plus simplement et plus clairement l'ensemble du système de la mobilité. De cette manière, les utilisateurs et les utilisatrices devraient obtenir du canton des prestations efficaces répondant à leurs besoins les plus divers en la matière – en particulier sous l'angle de la mobilité douce et durable.

4.5.5 Promouvoir l'esprit de service public et la transparence

La nouvelle loi sur le financement de la politique (LFiPol) a été acceptée par le Grand Conseil en décembre 2020. Comme prévu, ses dispositions, qui mettent en œuvre l'initiative populaire soutenu par le peuple fribourgeois en mars 2018, seront appliquées pour les élections cantonales 2021.

Plusieurs projets destinés à encourager la participation des jeunes aux votations et élections ont été réalisés en 2020, notamment via le soutien au projet Easyvote, qui a pour objectif d'intéresser davantage les jeunes Suissesses et Suisses à la politique, en diffusant des informations au sujet des votations, des élections et des thématiques politiques actuelles. Exemple concret : une première vidéo cantonale a été réalisée lors de la votation de novembre 2020 relative à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg. Cette vidéo, qui explique les enjeux de manière simplifiée, a été publiée sur le site de l'Etat de Fribourg et largement diffusée sur les réseaux sociaux. Parallèlement, la Chancellerie a poursuivi sa campagne digitale #Hopjevot, qui vise en particulier les jeunes, via les réseaux sociaux.

4.5.6 Numériser les activités de l'Etat de Fribourg

Les nombreux projets informatiques se déroulent conformément au « Plan directeur de la digitalisation et des systèmes d'information ». Si la coordination des grands projets a souffert de la crise sanitaire, 99 projets ont tout de même pu être traités en 2020. Il est à relever que, malgré le contexte difficile, 36 nouveaux projets ont démarré durant cette même année et 16 ont été clôturés. Les équipes ont été actives sur les quatre objectifs fixés pour la digitalisation de l'administration, dont voici une sélection de projets qui se sont déroulés en 2020 :

L'administration 4.0 facilite la vie

- > Cyber santé – Dossier Electronique du Patient (DEP) : l'année 2021 devrait permettre la mise en production du DEP et voir le raccordement des premières institutions fribourgeoises (HFR, RFSM) à la plateforme ;
- > eDéménagement : un projet d'ordonnance concernant la mise en place d'un essai pilote d'annonce électronique des déménagements est en cours d'élaboration, ce qui permettra de poursuivre et finaliser cette phase pilote en 2021.

L'administration 4.0 offre des prestations 100 % digitales

- > Guichet virtuel a poursuivi son développement. A la fin 2020, plus de 60 000 utilisateurs et utilisatrices disposent d'un compte leur permettant de se connecter sur le guichet ;
- > Permis de construire : amélioration de la solution de gestion des demandes de permis de construire en ligne, par le développement des fonctionnalités des procédures fédérales, des constructions illicites et mises en conformité, ainsi que de l'interfaçage avec le RegBL (registre fédéral des bâtiments et logements) ;
- > Transformation SAP : dans le cadre du programme SAP à l'Etat de Fribourg, migration et déploiement, dans tous les services de l'Etat, des modules financiers vers la nouvelle solution SAP S/4 HANA avec une mise en production prévue le 1^{er} janvier 2023 ;
- > e-Justice : programme inscrit au plan gouvernemental 2017–2021 avec pour but de pouvoir exécuter électroniquement, à tous les niveaux et au travers de chaque instance, les différentes prestations en matière de justice ;
- > En décembre 2020, le Grand Conseil a adopté un projet de révision de la loi sur la protection des données et sur le guichet de cyberadministration afin de permettre à ces deux actes législatifs d'intégrer les nouvelles avancées technologiques dans la législation fribourgeoise.

L'administration 4.0 est transversale et sûre

- > Mise à disposition d'Office 365 pour les écoles : mise en œuvre de la solution collaborative Microsoft 365 pour toutes les écoles publiques du canton pour la rentrée scolaire d'automne 2020 ;
- > Déploiement d'Office 365 dans l'administration : mise en œuvre de la solution collaborative Office 365 pour tous les services de l'administration cantonale ;
- > Communication unifiée - Teams téléphonie : à la suite du mandat qui lui a été fixé par le Conseil d'Etat, le SITel a entrepris de déployer une solution unique pour la communication unifiée au sein de l'Etat de Fribourg. Cette solution est appelée à remplacer le système de téléphonie actuel.

L'administration 4.0 place l'humain au centre de la réflexion technologique

- > HAE–S2P : ce projet s'inscrit dans le cadre du programme HAE pour remplacer la solution de gestion administrative du segment secondaire professionnel (écoles professionnelles, service de la formation professionnelle et Institut agricole de Grangeneuve) ;

- > EDU-S1 : tous les établissements scolaires utiliseront le même système IS-Academia pour la rentrée 2021 ;
- > SuccessFactors - remplacement de ProRecrute : ce projet s'inscrit dans le cadre du programme SAP à l'Etat de Fribourg. Il consiste au remplacement de l'application de recrutement ProRecrute par la solution SAP Successfactor pour l'ensemble des services de l'administration.

4.5.7 Projets législatifs de l'ambition n° 2 « Moderniser le canton »

Objet	Etat fin 2020
Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (révision partielle)	Loi du 21.06.2018
Loi sur les finances communales (nouvelle)	Loi du 22.03.2018
Loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (révision partielle)	Loi du 26.06.2020
Loi sur la péréquation financière intercommunale (révision partielle)	Loi du 21.03.2018
Loi sur l'exercice des droits politiques (révision partielle)	Etudes préalables en cours
Loi sur les agglomérations (révision totale)	Loi du 21.08.2020
Loi sur les préfets (révision totale)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur la mobilité (nouvelle – issue de la révision totale de la loi sur les routes et de la loi sur les transports)	Avant-projet définitif en préparation
Loi sur la gestion des déchets (révision totale)	Etudes préalables en cours
Loi sur les forces hydrauliques (nouvelle)	Etudes préalables en cours
Loi sur le domaine public (révision partielle)	Travaux pas encore commencés
Désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes (révision partielle de différentes lois – 1 ^{er} paquet)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (révision partielle)	Loi du 21.06.2018

4.6 Améliorer la qualité de vie

4.6.1 Promouvoir et préserver la santé

L'importance de la promotion de la santé et de la prévention a été relevée par le contexte sanitaire de l'année 2020, puisque les personnes les plus touchées par le Covid-19 sont les personnes atteintes de maladies non transmissibles. Les enjeux prioritaires de promotion de la santé (alimentation, mouvement, santé mentale, alcool et tabac) sont confirmés dans le contexte actuel. Les activités de promotion de la santé autour de ces différentes thématiques prioritaires ont été adaptées au contexte sanitaire afin de continuer à atteindre les publics cibles les plus vulnérables. Un important travail a notamment été assuré dans le domaine de la promotion de la santé mentale, au travers de la campagne Santépsy.ch, pour soutenir la santé psychique de la population en cette période spécifique. Santépsy.ch est un projet qui a été réalisé en partenariat par les cantons romands et la Coraasp (Coordination romande des associations d'action pour la santé psychique), sous la responsabilité de la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales. La campagne est réalisée avec le soutien de Promotion santé suisse. Enfin, en 2020, une intense collaboration avec l'Observatoire suisse de la santé et Addiction Suisse a permis la publication de trois études sur la santé des Fribourgeois et Fribourgeoises : « La santé dans le canton de Fribourg. Analyse des données de l'Enquête suisse sur la santé 2017 » ; « La santé des 65 ans et plus en Suisse latine, Analyses intercantionales des données de l'Enquête suisse sur la santé 2017 » ; « La santé des élèves de 11 à 15 ans dans le canton de Fribourg. Analyse des données de l'enquête HBSC 2018 ». Ces enquêtes sont notamment utilisées dans le cadre des planifications de promotion de la santé et prévention.

Durant l'année 2020, les établissements hospitaliers publics et privés fribourgeois ont été considérablement occupés par la crise du Covid-19, qui a nécessité de nombreux et profonds changements, notamment en ce qui concerne les patients et patientes stationnaires. Il s'est agi de garantir la prise en charge d'une part des patients et patientes ayant besoin de soins urgents, et d'autre part des patients et patientes Covid-19, tout en anticipant les prochaines vagues. Il y a lieu de saluer l'excellente collaboration entre les établissements qui ont travaillé afin de répondre de manière optimale aux besoins de la population fribourgeoise. L'ensemble des activités a été coordonné par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), qui s'est également occupée de toutes les questions financières y relatives. En

outre, en collaboration avec la DSAS, l'HFR a mis en place le dépistage du virus et participe activement à la vaccination.

Parallèlement à cette activité exceptionnelle, l'HFR a posé les premiers jalons de son plan à quatre ans, premier grand pas vers la réalisation de sa stratégie HFR 2030. Le Conseil d'Etat soutient cette mise en œuvre de la stratégie qui a pour objectif de faire de l'HFR un hôpital fort et viable, tout en ayant comme priorité l'accès à des soins de qualité. Il a également procédé à une analyse de la gouvernance et des aspects financiers de l'HIB, analyse qui s'est terminée par le renouvellement du Conseil d'établissement. Enfin, un avant-projet de loi modifiant la loi concernant le financement des hôpitaux et des maisons de naissance (aide aux investissements) a été finalisé ; il sera mis en consultation au début 2021.

En date du 14 décembre 2020, le Conseil d'Etat a approuvé le rapport de la planification des soins de longue durée.

Au terme de huit ans de travaux, l'Unité hospitalière germanophone Merkur, sise jusque-là à Marsens, a été déplacée au RFSM-Fribourg, tandis qu'une deuxième Unité hospitalière, Saturn, y a été créée, portant le nombre de lits hospitaliers germanophones en psychiatrie à 30. Des urgences psychiatriques cantonales, fonctionnant 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, ont également été ouvertes au RFSM-Fribourg.

4.6.2 Favoriser la cohésion sociale et l'image du canton

La mise en œuvre de la politique de la personne âgée Senior+ se poursuit, en particulier l'organisation des réseaux médico-sociaux dans les districts et le travail des communes visant à évaluer les besoins de leur population et à définir leurs mesures prioritaires dans les domaines de l'habitat, de l'accompagnement social et de la vie communautaire. Un projet d'outil d'évaluation des besoins et d'orientation de la personne âgée, visant à améliorer la coordination entre les fournisseurs de prestations de soins, a été soumis à une première phase de tests. 16 projets favorisant les échanges entre les générations ont reçu un soutien financier en 2020.

Dans le domaine de l'intégration sociale et économique des migrants et migrantes, la société ORS a repris, sur mandat de la DSAS, l'exploitation du restaurant d'entreprise de la Police cantonale. Ce projet permet de former jusqu'à cinq jeunes issus du domaine de l'asile dans les métiers de la restauration et de l'hôtellerie. Les travaux sur l'avant-projet de loi sur l'aide sociale ont été finalisés en vue de procéder à sa consultation auprès des différentes parties-prenantes concernées.

La mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse est entrée dans une phase décisive avec le déploiement de sa stratégie pour l'encouragement préscolaire des huitante enfants relevant du domaine de l'asile et des réfugié-e-s qui débiteront l'école obligatoire en 2021. Il est attendu que 80 % d'entre eux puissent s'exprimer dans une des langues officielles du canton. Cette stratégie comprend dix prestations dont des activités de sensibilisation à la parole par le jeu en foyer d'accueil, des ateliers de lecture parent-enfant, qui se déroulent en milieu associatif, des ateliers de préparation à l'école ou encore des groupes de jeu, qui permettent la socialisation entre parents et enfants de tous horizons.

Les rencontres annuelles avec les communautés religieuses nouvellement établies dans le canton ont dû être annulées en 2020 en raison de la pandémie. Elles devraient reprendre en 2021.

Le 1^{er} septembre 2020, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil le rapport 2020-DIAF-30 sur le postulat « Création d'une table ronde des religions ». Déposé par les député-e-s Mirjam Ballmer et Christian Ducotterd, ce postulat demandait que soit étudiée la création d'une table ronde des religions, dans le cadre des travaux sur la loi concernant les rapports entre les Eglises et l'Etat. Au terme de son rapport, le Conseil d'Etat a confirmé son souhait d'étudier la formalisation d'une table ronde des religions dans le cadre de la modification légale à venir, estimant que le dialogue interreligieux est un facteur d'intégration des membres de ces nouvelles communautés religieuses et contribue au respect de la paix religieuse et à l'amélioration de la cohésion sociale.

En ce qui concerne la promotion de l'image du canton, la campagne de notoriété « Fribourg le bonheur en plus », menée depuis 2013 par « Fribourgissima Image Fribourg » (FIF) a continué à être déployée durant l'année 2020. En raison de la situation sanitaire, il a toutefois été difficile d'engager l'association dans la création de projets et la mise en œuvre d'événements comme le comité l'avait fait les années précédentes. De nombreux projets ont été reportés à

2021, c'est pourquoi l'assemblée a décidé d'exceptionnellement diviser les contributions des partenaires par deux pour l'année 2021. FIF a tout de même participé à la campagne de relance de l'Union fribourgeoise du tourisme et à la rediffusion de la Désalpe de Charmey par la Radio Télévision Suisse. FIF a également soutenu des mesures de communication visant à faire connaître la Bénichon et les Swiss Cyber Security Days à l'extérieur du canton.

Cette septième année d'activité de FIF a aussi été l'occasion de mettre en place les bases d'une grande campagne de notoriété économique pour l'année 2021, tout en continuant à enrichir la plateforme d'échanges créée autour de la campagne de notoriété. L'engagement des partenaires et leur volonté de s'associer pour promouvoir l'image du canton de Fribourg ne cesse de grandir et de s'intensifier.

Dans le cadre de la réforme fiscale, les allocations familiales cantonales ont été augmentées à 240 francs par année et par enfant dès 2020. Aussi, comme prévu au budget, un montant de 2,6 millions de francs provenant de la taxe sociale – à laquelle sont assujetties les personnes morales soumises à l'impôt sur le bénéfice – a été versé au fonds « réforme fiscale ». Grâce à ces recettes, différentes mesures d'accompagnement en faveur des structures d'accueil extrafamilial de jour et de l'intégration des personnes en situation de handicap dans le monde de travail seront mises en place ces prochaines années. Elles ont déjà permis de subventionner la création de 101 places en crèche et en accueil extrascolaire, et ceci malgré les incertitudes liées à la pandémie de Covid-19. Aussi, toutes les démarches ont été mises en place afin d'augmenter le soutien financier aux structures d'accueil extrafamilial de jour des employeurs et employeuses et des personnes exerçant une activité lucrative indépendante. Concrètement, ce soutien supplémentaire permet de baisser les tarifs des places d'accueil extrafamilial préscolaire à partir du mois de janvier 2021, et ainsi de réduire les frais assumés par les parents pour la garde de leurs enfants par des tiers. Dans le cadre de cette mesure, la DSAS a pu déposer auprès de la Confédération une demande d'aides financières à l'augmentation des subventions à l'accueil extrafamilial pour enfants (article 3a de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants). Finalement, les montants alloués au fonds « réforme fiscale » ont permis de soutenir financièrement le service de garde d'enfants à domicile dans des situations d'urgence offert par « Chaperon Rouge » (Croix-Rouge fribourgeoise).

4.6.3 Promouvoir l'accès à la culture, au patrimoine et au sport et soutenir les talents

Le Conservatoire a inauguré son site décentralisé à Romont, améliorant sensiblement le cadre de formation pour les élèves de musique du district. La population fribourgeoise, et en particulier ses chercheurs et chercheuses, étudiants et étudiantes, peut désormais accéder facilement à plus de 40 millions de documents et livres grâce à l'outil de recherche swisscovery du nouveau réseau national SLSP, qui remplace le catalogue RERO. Une bourse de création en arts visuels complète le dispositif d'encouragement à la création. Deux artistes ont déjà pu en bénéficier. Le résultat est montré à la population lors d'expositions dans le canton. Le Conseil d'Etat a par ailleurs arrêté une ordonnance cantonale relative au patrimoine culturel immatériel dont le but est la sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel immatériel fribourgeois.

La quatrième année de déploiement de Culture & Ecole, le programme de médiation culturelle pour les élèves de la scolarité obligatoire, a été fortement impactée par la pandémie Covid-19. L'enseignement à distance durant plusieurs semaines, la fermeture des lieux culturels et les plans de protection scolaires ont eu raison d'une bonne partie de la programmation culturelle scolaire en 2020, ainsi que du Festival BCF. Malgré tout, près de 10 000 élèves provenant de tous les districts et niveaux scolaires ont pu prendre part à une activité culturelle professionnelle du programme, incluant les déplacements grâce à un partenariat avec les Transports publics fribourgeois. Plusieurs acteurs culturels du programme ont proposé des ressources à visionner en ligne ou à utiliser en classe. Le suivi pédagogique des offres s'est généralisé et permet d'assurer la qualité des projets retenus. L'AG CULTUREL (« abonnement général culturel », connu sous l'ancienne appellation de « carte 20 ans 100 francs ») a élargi son périmètre et est accessible maintenant jusqu'à 26 ans. Les détentrices et détenteurs ont accès à plus d'un millier d'offres culturelles, événements, festivals, concerts, ciné-clubs et expositions à Fribourg et dans les cantons voisins partenaires. Avec le soutien de l'Office fédéral de la culture, des projets favorisant le bilinguisme dans l'accès à la culture au public ont été menés dans les domaines muséal, de l'opéra, des musiques actuelles et de la création artistique contemporaine. Avec le soutien de la fondation Mercator, l'Ecole de culture générale (ECG) de Fribourg et l'ECG de Bulle participent depuis 2018, conjointement à quatre établissements scolaires des cantons de Berne et du Valais, à un projet pilote

d'éducation culturelle. En 2020, la rédaction d'une « feuille de route culturelle » pour ces écoles a été initiée. La pandémie a obligé certains projets à se dérouler virtuellement.

La promotion du sport et le soutien des talents, sportifs et artistiques, ont fait l'objet de différentes analyses approfondies et la DICS a validé en fin d'année 2020 de nouvelles directives SAF facilitant davantage la conciliation des différentes formations, scolaires ou professionnelles, et de l'art ou du sport de haut niveau. Deux nouveaux centres de formation (badminton et natation) ont vu le jour sur notre sol. Le canton s'est aussi impliqué dans la promotion des Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ) de Lausanne 2020, qui ont eu lieu du 9 au 23 janvier 2020, et dans le domaine des infrastructures, en particulier par le développement des infrastructures du centre cantonal de sports et loisirs du Campus Lac Noir, le suivi de différents projets de piscines, salles de sport ou centres sportifs et le soutien financier à la nouvelle patinoire St-Léonard.

Les écoles professionnelles adaptent leurs programmes pour que les jeunes bénéficiant du programme Sport Art et Formation (SAF) puissent réussir une double formation (Sport/Art+ Apprentissage). Les discussions et aménagement se font au cas par cas. Ces adaptations ont permis aux apprentis-e-s de participer à différentes compétitions nationales et internationales (JOJ).

En tant qu'entreprise formatrice, l'Ecole des Métiers Fribourg promeut également les participants aux SwissSkills et en 2020, un apprenti en électronique s'est classé deuxième des championnats SwissSkills.

4.6.4 Préserver les ressources naturelles

Climat

Pour la protection du climat, la Confédération et le canton de Fribourg se sont donné des objectifs ambitieux. D'ici à 2030, la Suisse doit réduire ses émissions de CO₂ de moitié, d'ici 2050 à zéro. Pour ce faire, il faut des efforts conséquents dans les domaines les plus divers.

Après avoir identifié et consolidé un premier cahier de mesures en collaboration avec de nombreux services de l'Etat et autres acteurs, le Service de l'environnement (SEn) a entamé la rédaction du Plan Climat cantonal (PCC). Le Conseil d'Etat a validé ce plan de mesures et l'a mis en consultation publique pour trois mois, le 16 octobre 2020.

La stratégie climatique cantonale se décline en deux volets – adaptation et atténuation – et prévoit 115 mesures à mettre en œuvre entre 2022 et 2026, pour un investissement total de 22,8 millions de francs. Le catalogue de mesures touche sept axes clés : « eau », « biodiversité », « territoire et société », « mobilité », « énergie et bâtiments », « agriculture et alimentation » et « consommation et économie ». Bien que le PCC ne soit pas encore en vigueur, le Service a préparé en fin d'année la mise en œuvre de quelques-unes des mesures définies dans ce document, et plus particulièrement des mesures dites « urgentes » et des mesures climatiques incluses dans le Plan de relance de l'économie fribourgeoise qui pourront être initiées en 2021.

Pour les travaux à venir, une section climat a été mise en place au sein du Service de l'environnement. Elle a comme tâche de coordonner la mise en œuvre des mesures et de garantir, en collaboration avec d'autres instances, que les objectifs fixés par l'Etat seront atteints.

Protection des eaux

En application de la loi sur les eaux, les études de base et plans sectoriels concernant l'évacuation et l'épuration des eaux, les eaux de surface, les eaux souterraines et l'utilisation des eaux sont établies par l'Etat. Le plan sectoriel de la gestion des eaux (PSGE) a été finalisé puis mis en consultation interne le 7 septembre 2020. Sur la base des remarques formulées par les services concernés, il a été adapté en vue de la consultation externe restreinte qui se déroulera au début de l'année 2021. Le plan, prévu par la loi cantonale sur les eaux, fixe les objectifs et les principes généraux de la gestion des eaux pour l'ensemble du canton ainsi que par bassin versant. Le contenu contraignant du PSGE sera intégré au plan directeur cantonal et servira de base pour la réalisation par les communes des plans directeurs de bassin versant, destinés à concrétiser à l'échelle régionale les objectifs et les principes généraux fixés par le canton.

Protection de l'air

Le Service d'environnement (SEn) est chargé de veiller au respect des limitations des émissions fixées dans l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair). A cet effet, les installations stationnaires concernées doivent faire l'objet de contrôles qui sont réalisés en partie par des laboratoires privés. Le SEn a lui-même effectué 34 (44) mesures d'émissions sur des chauffages alimentés au bois et industriels, des moteurs (couplage chaleur-force) et d'autres installations. 18 (22) mesures étaient conformes, 16 (22) non conformes.

En ce qui concerne les chauffages domestiques alimentés au mazout et au gaz, les maîtres ramoneurs ont procédé au contrôle de 15 800 (16 400) installations. Durant l'année 2020, un délai d'assainissement a été fixé pour 24 (21) cas, ce qui porte à 589 (831) le nombre total de ces installations sujettes à assainissement. 245 (117) installations de combustion non conformes ont fait l'objet d'un assainissement ou ont été mises hors service.

Protection du sol

Le SEn s'occupe de la coordination générale des activités de protection du sol dans le canton (sols agricoles, forestiers et urbains, protection quantitative du sol), en collaboration avec le SAagri, Grangeneuve, le SFN et le SeCA. Il assure la gestion du concept cantonal de protection des sols et de la mise en œuvre de l'ordonnance sur les atteintes portées aux sols (OSol) en zone à bâtir.

En 2020, le SEn a mis en œuvre un projet pilote de contrôles de chantiers, en partenariat avec l'association constructionfribourg et son mandataire Inspectorat Chantiers Fribourg (ICF). Une vingtaine de contrôles ont été effectués et documentés. De nombreuses non-conformités ont été constatées. L'objectif est de pérenniser cette collaboration avec l'ICF et de développer des mesures pour répondre aux non-conformités.

Sites pollués

La base de données géologique et hydrogéologique en rapport avec les investigations réalisées sur des sites pollués a été publiée en 2020. Elle permet d'accéder aux informations du sous-sol collectées au travers du portail cartographique cantonal.

Depuis la publication du cadastre des sites pollués en 2008, près de 493 analyses complètes d'eaux souterraines en relation avec des sites pollués ont été réalisées. Les données sur la qualité des eaux souterraines prélevées dans le canton ont fait l'objet d'une étude géostatistique. La méthode appliquée a permis de fixer des seuils de concentration au-delà desquels une contamination des eaux est effective ou très probable pour une liste restreinte de composés inorganiques. L'aide à l'exécution en rapport avec la réalisation de ces analyses a été mise à jour en conséquence et publiée sur le site du service.

4.6.5 Garantir la sécurité

L'amélioration du cadre opérationnel, structurel et stratégique de la sécurité du canton de Fribourg est un chantier mené de longue date, quotidiennement, par un grand nombre d'acteurs réunis en partenariats étroits. L'Etat joue un rôle moteur, soit comme acteur direct avec ses services dédiés – Police cantonale, protection de la population, etc. – soit comme législateur ou organisateur fixant les règles et objectifs à atteindre. En 2020, les nouvelles dispositions de la loi sur la police cantonale relative à la gestion des menaces ont été mises en œuvre, avec la constitution au sein de la police d'une unité spécifique. Concrétisant des recommandations faites au niveau national, cette unité de gestion des menaces renforce le dispositif préventif par des compétences d'identification, d'analyse et de traitement des situations à risques, en se fondant sur un réseau de partenaires et de compétences.

L'adoption de la loi d'application de la loi fédérale sur l'amélioration de la protection des victimes de violence est venue améliorer la prise en charge et la protection des victimes, notamment dans le domaine des violences domestiques. Le projet de loi sur la défense incendie et les secours, qui ambitionne d'améliorer l'efficacité des interventions et l'efficience de l'organisation des sapeurs-pompiers, fondée sur une cartographie des risques, a été adoptée par le Conseil d'Etat et transmise au Grand Conseil. Le projet de révision complète de la loi sur la protection de la population a été retardé par la survenue de la crise pandémique de Covid-19, mais bénéficiera de la grande expérience acquise dans la gestion de cette crise d'ampleur inédite.

4.6.6 Réorganiser le pouvoir judiciaire

Menée par une organisation de projet ad hoc constituée par le Conseil d'Etat, l'analyse du Pouvoir judiciaire a été poursuivie en 2020. Sur la base du premier rapport rendu en octobre 2019 par l'entreprise externe mandatée, et consacrée au Tribunal cantonal, au Ministère public, aux tribunaux d'arrondissement et à la cellule judiciaire itinérante, l'analyse a été étendue à toutes les autres instances, à savoir le Tribunal pénal des mineurs, les Justices de paix, le Tribunal pénal économique, le Tribunal des mesures de contraintes et les commissions de conciliation en matière de bail. S'agissant en particulier des justices de paix en tant qu'autorités de protection de l'enfant et de l'adulte, un lien a été fait avec l'analyse du fonctionnement du Service de l'enfance et de la jeunesse, lancée par la Direction de la santé et des affaires sociales et confiée au même mandataire, et le Bureau de la médiation pénale pour mineurs, rattaché administrativement au Service de la justice, a été intégré aux réflexions. Le deuxième rapport du mandataire externe est désormais sur la table de l'organisation de projet. Il convient d'ajouter que, par un effet d'opportunité, la crise sanitaire et son impact sur le travail a permis aux différentes instances du Pouvoir judiciaire de développer des solutions en termes d'organisation du travail quotidien qui vont dans le sens de la meilleure efficacité recherchée par le projet d'analyse.

4.6.7 Projets législatifs de l'ambition n° 3 « Améliorer la qualité de vie »

Objet	Etat fin 2020
Loi d'adhésion à la convention intercantonale sur la formation post-grade des médecins (nouvelle)	Avant-projet définitif en préparation
Loi sur la personne en situation de handicap (nouvelle)	Loi du 12.10.2017
Loi sur les institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles (nouvelle)	Loi du 16.11.2017
Loi sur les pensions alimentaires (nouvelle)	Avant-projet définitif en préparation
Loi sur les prestations complémentaires pour familles économiquement modestes (nouvelle)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur la protection des biens culturels (révision partielle)	Etudes préalables en cours
Loi sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels (révision partielle)	Projet transmis au Grand Conseil
Loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (révision partielle)	Loi du 12.09.2018
Loi sur l'aide sociale (révision totale)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur la protection de la population (révision totale)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur le droit de cité fribourgeois (révision totale)	Loi du 14.12.2017

5 Vie du Conseil d'Etat

5.1 Séances

Présidé en 2020 par Anne-Claude Demierre (vice-présidence : Jean-François Steiert), le Conseil d'Etat a tenu plus de 94 séances ordinaires (60 en 2019) et extraordinaires, dont 41 étaient exclusivement consacrées au Covid-19, en présentiel, par visioconférence et voie de circulation.

Le Conseil d'Etat a tenu des séances hors-les-murs, d'abord dans le district de la Veveyse au cours de laquelle il a rencontré plusieurs acteurs économiques et politiques de cette région, ensuite en la Maison de Watteville, sur invitation du conseiller fédéral Alain Berset, chef du Département de l'intérieur, et enfin en la Coopérative La Maison des Artistes, à Givisiez.

Ses journées de réflexion se sont déroulées en Gruyère, dans le district de sa présidente. Lors de sa Journée au blanc, à Jaun, les thèmes « Fribourg 4.0 » et la priorisation des participations financières de l'Etat ont été abordés et, à l'issue de sa séance de travail, il a rencontré les autorités de cette commune. Sa Journée au Vert, à Charmey, a été consacrée à la crise Covid-19 (bilan et relance de l'économie fribourgeoise).

Le Conseil d'Etat a adopté 1283 arrêtés (1235 en 2019), 71 nouveaux règlements et ordonnances et 39 révisions partielles de règlements ou ordonnances existants (2019 : 51 et 22). Il a transmis 23 projets de loi (2019 : 13), 32 projets de décret (2019 : 21) et 22 rapports (2019 : 30) au Grand Conseil.

5.2 Rencontres de travail

La traditionnelle séance de travail avec le Conseil communal de la Ville de Fribourg a notamment permis de faire le point sur le projet de fusion du Grand Fribourg, l'avenir du bâtiment de la Prison centrale, l'état de situation de la recapitalisation de blueFACTORY Fribourg-Freiburg SA, l'extension de la décharge de Châtillon et la rénovation du Collège St-Michel.

La séance avec le comité de l'Association des communes fribourgeoises a été l'occasion d'une discussion axée sur la situation pandémique, le désenchevêtrement des tâches, la gouvernance des régions, le financement de la politique, la politique climatique et la collaboration Etat-communes pour la digitalisation des prestations publiques (DIGI-FR).

La séance avec la Conférence des préfets, cette année dans le district de la Glâne, a été l'occasion de traiter de nombreux thèmes actuels communs, telles la réforme des tâches des préfets et des régions, les structures territoriales, la modification de la loi sur l'aide sociale, les transports scolaires, les attentes des préfets envers la formation dans les Hautes écoles du canton, la réforme fiscale, la protection de la population, sans oublier le coronavirus.

Lors de sa rencontre, en début d'année, avec le vice-président de la Confédération, chef du Département de l'économie, de la formation et de la recherche, le Conseil d'Etat a abordé des enjeux pour Fribourg de la politique agricole, l'enjeu voire la problématique de l'Accord de reconnaissance mutuelle avec l'Union européenne, en lien avec l'industrie medtech, ainsi que les hautes écoles, la formation et de l'enseignement.

Ses rencontres de travail avec les Gouvernements des cantons de Berne, Jura, Valais et Neuchâtel ont été annulées (Covid-19).

5.3 Visites et réceptions

Comme à son habitude, le Gouvernement a présenté, en début d'année, ses vœux de l'An aux représentants et représentantes des pouvoirs législatif et judiciaire, ainsi qu'à ceux et celles des Eglises officiellement reconnues.

Dès la mi-mars, en raison du Covid-19, maints événements n'ont pu avoir lieu. Au total, ce sont près de 50 manifestations qui ont été soit reportées, soit annulées. Le Conseil d'Etat a toutefois pris part à l'une ou l'autre cérémonies et manifestations, profanes ou religieuses lorsque la situation sanitaire permettait leur déroulement. En revanche, il a dû renoncer à l'organisation de nombreuses manifestations traditionnelles, telles les visites confédérales entre Gouvernements, la journée de détente avec les anciens membres du Gouvernement et l'ancien vice-chancelier d'Etat et leurs conjoints, la réunion annuelle avec les cadres supérieurs de l'administration cantonale ou encore le match aux cartes avec l'Evêché.

A la mi-août, le Conseil d'Etat a accueilli les présidences du Conseil national et aux Etats qui ont souhaité rencontrer des acteurs particulièrement concernés par la crise du Covid-19. Le Conseil d'Etat les a accompagnées dans leurs visites au Call Center Covid-19, à Richemont International SA ainsi qu'à la Villa Beausite.

Dans le cadre des visites de courtoisie, les ambassadeurs des Etats-Unis d'Amérique et de la République d'Angola en Suisse ont été reçus. Au cours d'une réception, le Conseil d'Etat a eu l'occasion d'exprimer ses sentiments de reconnaissance au commandement de l'Organe cantonal de conduite pour son plein engagement dans la lutte contre le Covid-19.

Il a officiellement pris congé de Vincent Ducrot qui, ensuite de sa nomination à la direction des CFF, a quitté la fonction de directeur général des transports publics fribourgeois Holding (TPF) SA qu'il exerçait depuis de 2011.

C'est dans le district de la Singine que le Conseil d'Etat a organisé sa visite annuelle à des entreprises fribourgeoises, montrant ainsi sa préoccupation constante en matière de développement économique et industriel du canton.

Enfin, il a été associé à la Cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques de la Jeunesse 2020, à Lausanne, au Swiss Cyber Security Days, à la Finale de la Coupe Suisse d'Unihockey, à laquelle participait une équipe féminine fribourgeoise, au premier match du HC Fribourg-Gottéron dans la nouvelle BCF Arena, à la 16^e édition du Forum des 100, à la Séance d'automne de la Chambre suisse des arts et métiers et à la Cérémonie de prestation de serment des aspirants et aspirantes de l'école de police 2020–2021.

5.4 Centenaires

Le Conseil d'Etat a rendu hommage à 27 Fribourgeois et Fribourgeoises célébrant leur 100^e anniversaire. Cependant, en raison de la pandémie du coronavirus, 21 cadeaux ont été remis sans la présence d'un membre du Gouvernement.

6 Relations extérieures

La responsabilité politique de la coordination des relations extérieures relève ad personam d'un membre du Conseil d'Etat, soit, actuellement, le Directeur de l'économie et de l'emploi (suppléant : Directeur des finances).

Concrètement, il représente le Conseil d'Etat à l'Assemblée plénière de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), lors des réunions du comité de la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO), ainsi que de la Région capitale suisse (RCS). Les lignes de force de l'intervention du Conseil d'Etat dans le domaine des relations extérieures peuvent être résumées ainsi :

- > Fribourg joue un rôle primordial de canton-pont entre la Suisse occidentale et le reste de la Suisse ;
- > Fribourg participe activement à la CdC et aux conférences des directeurs cantonaux pour contribuer à un fédéralisme vivant et équitable ;
- > Fribourg se positionne comme un canton fort dans une Suisse occidentale forte ;
- > Fribourg contribue fortement à l'existence et à la vitalité de la Région capitale suisse, quatrième métropole en Suisse, et s'engage dans des projets concrets, en collaboration avec les autres cantons partenaires ;
- > Fribourg continue à approfondir ses liens bilatéraux avec les cantons voisins, mais aussi avec d'autres régions intéressées ;
- > Fribourg s'applique à mettre davantage en exergue ses compétences et valeurs au niveau national et international.

6.1 Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)

En 2020, la Conférence des gouvernements cantonaux a tenu cinq assemblées plénières, dont une extraordinaire et une par vidéo conférence. Plusieurs dossiers ont marqué les travaux de la CdC en politique intérieure et extérieure, à commencer par l'initiative populaire dite de limitation. Les conséquences pour les cantons et le pays dans son ensemble d'une acceptation de l'initiative auraient été catastrophiques. Cela aurait mis fin à la libre circulation des personnes, et par effet de boule de neige dû à la clause guillotine, à l'ensemble des sept accords des Bilatérales I. Les conséquences directes et indirectes auraient été très graves pour le marché du travail, pour les secteurs de la santé, de la formation supérieure et de la recherche, de la construction, du tourisme, de l'agriculture ou encore pour la lutte contre la criminalité et la gestion de l'asile. L'engagement des cantons dans cette campagne a payé puisque l'initiative a été rejetée.

Sur le plan de la collaboration confédérale, le réexamen de la répartition des tâches a connu quelques rebondissements et préoccupe la CdC ainsi que certaines conférences des directeurs cantonaux. En effet, le Conseil fédéral a annoncé au début de l'été vouloir retirer le domaine de la réduction individuelle des primes du projet, en lien avec la mise en consultation d'un contre-projet indirect à l'initiative fédérale d'allègement des primes. Cette décision unilatérale du Conseil fédéral remet en cause le projet dans son ensemble. La CdC a fait part de son désarroi face à l'attitude du Conseil fédéral, et il a finalement été décidé de scinder le projet « répartition des tâches II » en deux et de reprendre les travaux une fois la pandémie de Covid-19 maîtrisée.

La gestion de la pandémie a évidemment été au cœur des préoccupations de la CdC, en particulier sur le plan de la collaboration entre la Confédération et les cantons. Le passage de la situation extraordinaire à la situation particulière le 19 juin 2020 ne s'est pas fait sans accrocs. Il a fallu clarifier les interlocuteurs prioritaires, car les processus de consultation du Conseil fédéral vers les cantons comprennent des délais souvent courts. La CdC a arrêté des principes de collaboration devant pallier les lacunes de la coordination dans la gestion de la crise. Les cantons attendent de la Confédération qu'elle les implique plus fortement dans la préparation des mesures nationales et les rôles de la CdC et des conférences de directeurs, particulièrement la CDS, ont été ainsi clarifiés. Cela permet d'adopter une gestion anticipative, globale, transsectorielle et avec un point de contact des cantons clairement établi.

6.2 Fondation ch

La Fondation ch a été créée par les 26 cantons qui sont tous représentés au sein du Conseil de fondation. La Fondation ch joue un rôle de coordination entre ses membres, promeut le fédéralisme et veille au maintien de la diversité des langues et des cultures en Suisse. Elle gère également le secrétariat de la CdC ainsi que la Maison des cantons à Berne, qui héberge les secrétariats de plusieurs conférences intercantionales. La Chancelière d'Etat représente le canton au Conseil de fondation. Depuis 2016, elle siège également au comité directeur qui se réunit deux fois par année, comme représentante de la Conférence des chanceliers d'Etat.

L'année 2020 de la Fondation ch est marquée par la nouvelle procédure d'attribution du Prix du fédéralisme et par l'importante hausse des inscriptions à son programme Premier Emploi.

Depuis 2014, la Fondation ch décerne chaque année le Prix du fédéralisme à celles et ceux qui œuvrent en faveur de la Suisse fédérale. Le Cirque Knie, lauréat 2020, a été récompensé le 9 septembre dernier lors d'une de ses représentations à Berne. La Fondation ch a décidé que, pour l'édition 2021 et les suivantes, la lauréate ou le lauréat sera désigné-e à l'issue d'un appel à candidatures et recevra une récompense de 10 000 francs suisses. Pour ce faire, la Fondation ch a réussi à réunir un jury très diversifié. Le jury 2021–2022 est ainsi composé de Pascal Broulis, conseiller d'Etat (VD) et président de la Fondation ch, Christian Rathgeb, conseiller d'Etat (GR) et président de la CdC, Gülsha Adilji, journaliste, Marco Solari, président du Locarno Film Festival, Tania Ogay, professeure au Département de l'éducation et de la formation de l'Université de Fribourg, ainsi que de Danielle Gagnaux-Morel, chancelière d'Etat (FR).

Depuis 1993, le programme Premier Emploi de la Fondation ch, en partenariat avec le SECO, offre à de jeunes demandeurs d'emploi, en fin d'apprentissage ou diplômés d'une université ou d'une haute école, la possibilité d'effectuer un stage dans une autre région linguistique. D'une durée de six mois, le stage permet de suivre des cours de langue, parallèlement à l'activité en entreprise, mais également de construire des ponts et de rapprocher les cultures des diverses régions linguistiques helvétiques. L'année 2020 a été marquée par une crise de l'emploi due à la pandémie. Au regard des statistiques du SECO, les jeunes ont particulièrement été touchés par le chômage. Premier Emploi a ainsi constaté une nette augmentation des inscriptions durant le second semestre 2020. Le programme joue dès lors un rôle important en cette période difficile en apportant une solution aux jeunes au chômage. De plus, à la suite des sollicitations de la Fondation ch, les cantons ont également apporté leur contribution en proposant des places de stages au sein de leurs administrations. Ces nouvelles places de stages viennent ainsi compléter l'offre de Premier Emploi qui était jusqu'à présent principalement axée sur le secteur privé.

6.3 Conférences des directeurs cantonaux

Le Conseil d'Etat est engagé dans les structures, mais aussi dans les actions de coopération intercantonale. A titre d'exemple, les membres du Conseil d'Etat sont présents dans l'ensemble des conférences nationales des directeurs cantonaux. Le Directeur des finances est vice-président de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances. Le Directeur de l'aménagement, l'environnement et des constructions est vice-président de la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP).

Le Conseil d'Etat est également fortement engagé au sein des conférences régionales, particulièrement de la Suisse occidentale. Le Directeur des finances assume la présidence de la Conférence latine des directeurs cantonaux des finances (CLDF) et de la Conférence romande de la loterie et des jeux (CRLJ). Le Directeur de l'instruction publique est quant à lui à la présidence de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CDIIP). La Chancelière d'Etat est Secrétaire générale de la Conférence suisse des Chanceliers d'Etat. Chaque Direction informe dans son rapport respectif sur les activités intercantionales en cours dans ses domaines de compétence.

En 2020, treize conventions intercantionales, essentiellement d'envergure nationale, sont en cours d'élaboration et de négociation au sein des conférences des directeurs ou en cours de ratification auprès des parlements cantonaux.

	Convention (titre provisoire)	Date probable d'entrée en vigueur	Cantons concernés	Direction compétente	Conférence des directeurs cantonaux concernée	Etat
1	Accord intercantonal universitaire (révision totale)	2021	Tous les cantons	DICS	CDIP	En cours de ratification
2	Convention romande sur les jeux d'argent (CORJA)	01.01.2021	Cantons romands	DSJ/DFIN	-	En cours de ratification
3	Concordat sur les jeux d'argent au niveau suisse (CJA)	01.01.2021	Cantons	DSJ/DFIN	-	En cours de ratification
4	Fusion intercantonale Morat (FR) – Clavaleyres (BE) – Concordat sur la modification territoriale	01.01.2021	FR, BE	DIAF	-	Référendum obligatoire le 09.02.2020 Une convention d'exécution est en cours d'élaboration
5	Concordat sur la pêche dans le lac de Neuchâtel	2021	FR, NE, VD	DIAF		En cours de modification
6	Convention intercantonale sur les contributions des cantons aux hôpitaux relative au financement de la formation médicale postgrade et sur la compensation des charges (CFFP)	01.01.2021	Tous les cantons	DSAS	CDS	Loi d'adhésion et message en cours de préparation
7	Convention intercantonale CARA sur le dossier électronique du patient	2021	FR-VD-GE-VS-JU	DSAS	-	En cours d'élaboration
8	Convention intercantonale sur la collaboration des forces sanitaires en cas d'évènement extraordinaire	01.01.2020	Tous les cantons romands	DSAS	CLASS	En cours d'élaboration
9	Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS) - Modification	01.01.2020	Tous	DSAS	CDAS	
10	Convention réglant l'engagement et l'exploitation d'un poste médical avancé	01.01.2020	VD, FR	DSAS	-	En cours de ratification

Convention (titre provisoire)	Date probable d'entrée en vigueur	Cantons concernés	Direction compétente	Conférence des directeurs cantonaux concernée	Etat
11 Convention réglant l'engagement et l'exploitation d'un poste médical avancé	01.01.2020	VD, FR et Montagny	DSAS	-	En cours de ratification
12 Convention sur le service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier des cantons de Fribourg, de Vaud et de la République et canton de Genève (Convention SIERA)	01.01.2019	GE, VD, FR	DAEC	-	Loi du 8.11.18 sur l'adhésion du canton de Fribourg à la convention intercantonale sur le Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier SIERA
13 Révision de l'Accord intercantonal sur les marchés publics	Inconnue	Tous les cantons	DAEC	DTAP	Adoption le 15 novembre 2019 par l'Autorité intercantonale pour les marchés publics (AiMp)
14 Convention de collaboration pour le développement et la gestion du logiciel Boussole21	01.01.2021	VD, VS, FR	DAEC	DTAP	En cours de ratification

6.4 Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)

Le comité de la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) s'est réuni à quatre occasions en 2020. La présidence est assumée par le canton de Vaud jusqu'en fin 2021. Au travers de prises de position à l'attention de membres du Parlement fédéral ou du Conseil fédéral, les membres de la CGSO ont œuvré pour faire valoir leurs intérêts et influencer les débats et les décisions dans des dossiers d'importance particulière pour la région.

Ainsi, la CGSO s'est engagé à Berne dans la modification de la loi sur l'assurance-maladie (Mesures visant à freiner la hausse des coûts, 1^{er} volet). Les cantons pourront finalement, selon le National, faire des projet pilotes. C'était une volonté des cantons de suisse occidentale. La CGSO s'est investie auprès des parlementaires. Les projets-pilotes devant permettre d'essayer des modèles sortant du cadre actuel de la loi sur l'assurance-maladie, il est nécessaire de s'assurer que l'article y relatif leur garantisse toutefois une conformité avec la Constitution. Cet aspect n'était cependant pas acquis de prime abord. Affaire à suivre.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'ordonnance Covid-19 sur les structures d'accueil extrafamilial, la CGSO a lutté pour que les structures publiques reçoivent aussi un soutien de la Confédération. La Suisse romande était particulièrement touchée par le fait que les 65 millions de francs étaient seulement prévus pour les structures privées. Le Parlement fédéral a suivi la CGSO.

La CGSO s'est aussi engagée pour la votation du 27 septembre. Le 31 août, les sept conseillers d'Etat de la CGSO ont pris part à une conférence de presse à Yverdon pour se prononcer contre l'initiative de limitation. Ils ont souligné la dépendance de facto de la Suisse, et de la Suisse occidentale en particulier, à l'UE. L'acceptation de l'initiative aurait été un important facteur déstabilisant de plus. Sans accès au marché européen, il y a un risque de délocalisation de nombre d'entreprises. L'initiative a été rejetée par le peuple.

Autres thèmes d'actualité abordés au sein de la CGSO : pandémie de Covid-19, relations Confédération-cantons, le programme Horizon Europe et Erasmus+, réexamen de la répartition des tâches Confédération-canton ou encore l'Accord-cadre institutionnel.

6.5 Rencontres gouvernementales bilatérales

La collaboration intergouvernementale au niveau bilatéral a été marquée par la pandémie Covid-19. Toutes les rencontres prévues en 2020 ont été annulées. Celle avec le Gouvernement du canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures (3 et 4 mars), en Appenzell, celle avec le canton de Lucerne (30 avril et 1 mai), le canton du Valais (1 et 2 septembre) et le canton de Neuchâtel (22 septembre).

Ces entrevues qui s'inscrivent dans la volonté du Conseil d'Etat du canton de Fribourg de rencontrer régulièrement les cantons de Suisse occidentale, mais aussi d'autres cantons de Suisse ont été reportées à 2021 ou 2022. De nombreux sujets qui touchent le canton de Fribourg sont normalement traités dans le cadre de ces séances de travail.

6.6 Relations avec la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales et avec les autorités fédérales

Les cinq rencontres organisées au cours de l'année 2020 entre le Conseil d'Etat et la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales se sont tenues partiellement en visio conférence. Elles ont permis d'examiner avec attention des dossiers prioritaires pour le canton sur la scène fédérale, notamment le dossier de la politique agricole 22+, le Message culture, Paquet Horizon 2021–2027, la modification de la loi sur les profils ADN, le dossier Agroscope, la loi fédérale urgente sur le soutien des transports publics durant la crise du Covid-19, la loi fédérale sur les services d'identification électronique (LSIE) et utilisation contrôlée numéro AVS, la participation de la Confédération au financement de base pour l'Institut du fédéralisme.

6.7 Consultations fédérales

Le Conseil d'Etat a répondu à plus de 80 procédures de consultation émanant du Parlement et du Conseil fédéral, des départements et offices fédéraux, de la Conférence des gouvernements cantonaux ou de conférences nationales des directeurs cantonaux. Une liste complète des consultations auxquelles le canton a participé en 2020 figure dans le tiré à part sur les relations extérieures du canton de Fribourg et sur le site internet de l'Etat à l'adresse :

<https://www.fr.ch/cha/re/prestations-des-relations-externes>.

7 Conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2020

(Art. 198, al. 3 de la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil)

Au cours de l'année 2020, le Grand Conseil s'est déterminé sur 25 projets de lois et 30 projets de décrets. Quelque 49 % des dispositions discutées et admises, soit 16 lois et 11 décrets, n'ont pas ou quasiment pas d'incidences sous l'angle financier.

S'agissant des autres projets de lois ou décrets, leurs incidences financières et en personnel peuvent être synthétisées de la manière suivante, non sans qu'aient été formulées au préalable les réserves d'usage liées aux difficultés de procéder à des additions de conséquences financières tantôt uniques tantôt répétitives, touchant aussi bien le compte de résultats que le compte des investissements.

7.1 Concernant le compte des investissements

Au cours de l'année écoulée, le Grand Conseil a adopté 13 décrets concernant des crédits d'engagement, dont 2 pour des études, représentant au total un volume d'investissements ou de subventionnement d'investissements de 202 926 172 francs. Les quatre principaux objets concernent : le crédit d'engagement additionnel en vue de la construction d'un bâtiment de recherche sur le site Agroscope de Posieux (54 431 000 francs), le crédit d'engagement pour l'assainissement des routes cantonales contre le bruit routier pour les années 2019 à 2022 (32 000 000 francs), en vue de la réalisation de la première étape de la planification pénitentiaire 2016–2026 (27 659 400 francs) ainsi qu'un crédit d'engagement en vue des investissements sur les bâtiments 1710, 1715, 1720, 1741 et 1742 du site industriel AgriCo à Saint-Aubin (21 760 000 francs). A cela s'ajoute le décret relatif à l'octroi d'une aide aux investissements des communautés régionales de transport (8 000 000 francs) ainsi que le décret relatif à la vente d'un

terrain à l'entreprise Micarna SA en vue de l'implantation d'un atelier de transformation de volailles sur le site industriel AgriCo à Saint-Aubin (prix de vente fixé à 21 375 000 francs).

7.2 Concernant le compte de résultats

Les répercussions des neuf lois et des quatre décrets ayant un impact significatif sur le compte de résultats peuvent être résumées de la sorte pour ce qui concerne les charges et revenus répétitifs :

- > la loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (passage à la primauté des cotisations) prévoit la mise en œuvre de mesures transitoires estimées à 349,4 millions de francs. A cela s'ajoute une charge nette unique pour l'Etat de 12,2 millions de francs en lien avec les subventions, un coût net estimé pour l'Etat du rehaussement de la cotisation employeur de 1 % dès 2022 de 10,1 millions de francs par an ainsi qu'un coût net estimé pour l'Etat de 3,6 millions de francs par an en lien avec la revalorisation salariale de 0,25 % dès 2021 ;
- > la loi approuvant les mesures urgentes du Conseil d'Etat visant à surmonter l'épidémie de Covid-19 prévoit une incidence financière de 60,2 millions de francs, répartis à raison de 55,3 millions de francs en diverses mesures d'aides à l'économie et à raison de 4,9 millions de francs en lien avec des mesures fiscales. A cela s'ajoute 18,3 millions de francs pour le financement de l'OCC et de la Task force DSAS ;
- > le décret relatif au plan cantonal de relance en vue de contrer les effets de la crise sanitaire et économique due au coronavirus dans le canton de Fribourg prévoit la constitution d'un fonds de relance doté de 50 millions de francs afin de financer les mesures décrites dans le décret ;
- > la loi sur les impôts cantonaux directs a pour conséquence une diminution des recettes fiscales qui s'élève au total à 33,3 millions de francs par année dès 2022 ;
- > la loi complétant les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus pour les entrepreneurs et entrepreneuses et les indépendant-e-s prévoit un crédit supplémentaire de 25 millions de francs, comprenant le coût de la gestion de l'octroi des aides estimé à 700 000 francs.
- > la loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2021 prévoit une baisse du coefficient de l'impôt sur le revenu de 100 % à 98 % générant une perte de recettes de l'ordre de 16 millions de francs ;
- > un accroissement des dépenses nettes de personnel de plus de 9,7 millions de francs en relation avec l'augmentation de l'effectif du personnel de l'Etat dans le cadre du budget 2021 (un peu plus de 92 postes supplémentaires) ;
- > la loi sur les agglomérations implique un soutien financier pour l'élaboration des projets d'agglomération qui s'élève à 30 % des coûts totaux jusqu'à un montant maximal de 300 000 francs par période de planification et aux mesures desdits projets pour lesquels les critères d'octroi doivent encore être déterminés ;
- > 2 décrets en lien avec les fusions de communes qui prévoient des aides financières de l'Etat pour un total de 491 100 francs ;
- > diverses autres dispositions légales nouvelles sont à l'origine de charges additionnelles de quelque 0,3 million de francs, mais également d'une perte de recettes pour environ 0,4 million de francs.

En 2020, deux modifications apportées par le Grand Conseil à des projets du Conseil d'Etat ont eu une incidence sur les répercussions financières prévues. Le Grand Conseil a en effet décidé d'accorder un montant supplémentaire de 13 330 000 francs pour les mesures du plan cantonal de relance. Le montant dévolu au fonds de relance, servant à financer les mesures prévues, n'a quant à lui pas été modifié et reste à 50 000 000 francs. Concernant l'assainissement et l'agrandissement du Collège Sainte-Croix, le Grand Conseil s'est écarté du projet du Conseil d'Etat. En effet, le montant a été revu à la baisse de 68 000 francs. Ainsi, les dépenses pour l'Etat s'élèvent désormais à 4 432 000 francs.

7.3 Projets de lois et de décrets examinés durant l'année 2020 (avec indication des incidences financières et en personnel)

Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	Incidences des projets du Conseil d'Etat		
				en personnel	financières	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L modifiant la loi sur l'eau potable	2019-DIAF-24	DIAF	04.02.20		Aucune incidence financière ou en personnel.	
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'assainissement des routes cantonales contre le bruit routier pour les années 2019 à 2022	2019-DAEC-158	DAEC	05.02.20			Dépenses : + 32 000 000 fr.
L modifiant la loi sur les établissements publics	2018-DSJ-227	DSJ	05.02.20		Aucune incidence financière ou en personnel.	
D relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2019	2019-DFIN-57	DFIN	06.02.20		Aucune incidence financière.	
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la nouvelle politique régionale pour la période 2020-2023	2018-DEE-47	DEE	27.05.20			Dépenses prévues 2020-2023 : + 5 586 000 fr. A cela s'ajoute un montant de 5 400 000 fr., financé par le fonds cantonal institué par la LPEc.
D approuvant la fusion des communes d'Arconciel, Ependes et Senèdes	2019-DIAF-37	DIAF	27.05.20		Aide financière de l'Etat d'un montant de 421 300 fr.	
D relatif aux naturalisations	2019-DIAF-42	DIAF	27.05.20		Aucune incidence financière.	
D approuvant la fusion des communes de Cheiry et Surpierre	2019-DIAF-45	DIAF	27.05.20		Aide financière de l'Etat d'un montant de 69 800 fr.	
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de la réalisation de la première étape de la planification pénitentiaire 2016-2026	2017-DSJ-150	DSJ	28.05.20			Dépenses : + 27 659 400 fr.
D relatif à l'octroi d'une aide aux investissements des communautés régionales de transport	2019-DAEC-221	DAEC	28.05.20			Dépenses : + 8 000 000 fr.
D relatif à l'octroi d'un crédit d'étude en vue de la réalisation de la seconde étape de la planification pénitentiaire 2016-2026	2019-DSJ-180	DSJ	28.05.20			Dépenses : + 1 800 000 fr.
D instituant une commission d'enquête parlementaire (pisciculture d'Estavayer-le-Lac)	2020-GC-23	GC / DIAF / DAEC	28.05.20		Aucune incidence financière.	
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la fourniture du froid pour les hautes écoles du Plateau de Pérolles	2019-DICS-55	DICS	29.05.20			Dépenses : + 9 993 200 fr.

				Incidences des projets du Conseil d'Etat <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>			
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>		
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs	
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la délocalisation et la construction du Musée d'histoire naturelle à la route des Arsenaux, à Fribourg	2019-DICS-60	DICS	29.05.20			Dépenses : + 5 580 000 fr.
L	d'application de la loi fédérale sur l'amélioration de la protection des victimes de violence	2019-DSJ-163	DSJ	24.06.20		Il est difficile de déterminer précisément quelles seront les conséquences financières et en personnel de ce projet de loi.	
D	relatif aux naturalisations	2020-DIAF-6	DIAF	25.06.20		Aucune incidence financière.	
L	modifiant la loi sur la pêche (soutien à la pêche professionnelle)	2020-DIAF-8	DIAF	25.06.20		Les incidences financières du projet sont évaluées à 65 000 fr. par an pour une durée de 3 ans (aide maximum aux six pêcheurs professionnels de 10 000 fr. par an et de 5 000 fr. par an au titulaire d'un permis B).	
L	modifiant la législation en matière de fusion de communes	2020-DIAF-13	DIAF	25.06.20		Aucune incidence financière ou en personnel.	
L	modifiant la loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (passage à la primauté des cotisations)	2018-DFIN-3	DFIN	26.06.20	Aucune incidence en personnel.	Coût estimé des mesures transitoires à charge de l'Etat : 349 400 000 fr. Incidences financières estimées sur les subventions : charge nette unique pour l'Etat de 12 200 000 fr. et de 7 600 000 fr. pour les communes. Coût net estimé pour l'Etat du rehaussement de la cotisation employeur de 1 % dès 2022 : 10 100 000 fr. par année. Coût net estimé pour l'Etat d'une revalorisation salariale de 0,25 % dès 2021 : 3 600 000 fr. par an.	
D	relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2019	2019-DFIN-37	DFIN	19.08.20		Aucune incidence financière.	
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour les études et acquisitions de terrain du réseau routier cantonal pour les années 2020 à 2025	2020-DAEC-21	DAEC	19.08.20			Dépenses : + 10 000 000 fr.

				Incidences des projets du Conseil d'Etat <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>			
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>		
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs	
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue des investissements sur les bâtiments 1710, 1715, 1720, 1741 et 1742 du site industriel AgriCo, à Saint-Aubin	2020-DEE-11	DEE	20.08.20			Dépenses : + 21 760 000 fr.
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue du maintien de la valeur du réseau radio national POLYCOM	2019-DSJ-133	DSJ	21.08.20			Dépenses : + 6 615 000 fr.
D	relatif aux naturalisations	2020-DIAF-27	DIAF	21.08.20		Aucune incidence financière.	
L	sur les agglomérations (LAgg)	2016-DIAF-31	DIAF	21.08.20		Le projet de loi implique un soutien financier pour l'élaboration des projets d'agglomération qui s'élève à 30 % des coûts totaux jusqu'à un montant maximal de 300 000 fr. par période de planification et aux mesures desdits projets pour lesquels les critères d'octroi doivent encore être déterminés. Les incidences financières du projet de loi dépendront du nombre de projets ainsi que des critères d'octroi.	
L	modifiant la loi sur la scolarité obligatoire (langue partenaire par immersion et modification terminologique)	2019-DICS-58	DICS	15.09.20		Les projets d'immersion linguistique sont actuellement financés par le budget alloué au sein des services de l'enseignement obligatoire. Si ces projets devaient prendre de l'ampleur, des moyens supplémentaires devraient être dégagés en fonction des disponibilités financières de l'Etat.	
L	portant adhésion au concordat sur les jeux d'argent au niveau suisse et à la convention romande sur les jeux d'argent	2020-DFIN-20	DFIN	17.09.20		Les incidences financières de la nouvelle législation fédérale sur les jeux d'argent et des nouveaux actes intercantonaux sont présentées dans le message 2020-DSJ-21 (voir ci-après).	

				Incidences des projets du Conseil d'Etat <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>		
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L sur les jeux d'argent (LAJAR)	2020-DSJ-21	DSJ	17.09.20		<p>Incidences financières du projet de loi :</p> <p>Pour les jeux de grande envergure : diminution de 300 000 fr. de la part annuelle reçue par le canton et augmentation de 15 000 fr. par an des recettes en lien avec les jeux d'adresse.</p> <p>Pour les jeux de petite envergure : augmentation de recettes de 20 000 fr. par an en lien avec les tournois de poker et diminution de recettes de 114 000 fr. par an pour les loteries et lotos.</p> <p>Pour les jeux de distraction : diminution de recettes de 15 500 fr.</p>	
D portant dépôt à l'Assemblée fédérale des initiatives cantonales « Plus de force aux cantons », « Pour des réserves justes et adéquates » et « Pour des primes conformes aux coûts »	2020-DSAS-61	DSAS	18.09.20		Aucune incidence financière.	
D portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (Modèle fribourgeois d'assistance pharmaceutique dans les EMS)	2020-DSAS-71	DSAS	18.09.20		Aucune incidence financière.	
L portant adhésion aux modifications de la convention inter-cantonale relative aux institutions sociales (CIIS)	2018-DSAS-37	DSAS	18.09.20		Les conséquences financières de ce projet de loi dépendent des situations concrètes pouvant varier d'une année à l'autre, à charge ou à décharge du canton.	
L modifiant la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité	2020-DSAS-29	DSAS	18.09.20		Le projet fribourgeois n'entraîne pas d'incidences financières directes, puisqu'il s'agit uniquement de dispositions procédurales.	

				Incidences des projets du Conseil d'Etat <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>			
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>		
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs	
D	relatif au plan cantonal de relance en vue de contrer les effets de la crise sanitaire et économique due au coronavirus dans le canton de Fribourg	2020-DEE-14	DEE	13.10.20		Un fonds de relance doté de 50 000 000 fr. est constitué afin de financer les mesures décrites dans le décret. Il est alimenté par la dissolution de la réserve pour les fluctuations liées à la péréquation des ressources (40 000 000 fr.), par la dissolution du fonds des mesures de relance constitué en 2009 (8 777 320 fr.) et par un prélèvement de 1 222 680 fr. sur la fortune non affectée de l'Etat. <i>GC : le plan cantonal de relance a été augmenté de 13 330 000 fr. pour un total de 63 330 000 fr. Le montant dévolu au fonds de relance n'a quant à lui pas été modifié et reste à 50 000 000 fr.</i>	
L	complétant les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus pour les entrepreneurs et entrepreneuses et les indépendants et indépendantes (LMEI-COVID-19)	2020-DEE-20	DEE	14.10.20		Un crédit supplémentaire de 25 000 000 fr. est nécessaire à la réalisation de ce projet. Le coût de la gestion de l'octroi des aides, estimé à 700 000 fr. est inclus dans le montant de ce crédit.	

				Incidences des projets du Conseil d'Etat <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>		
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L approuvant les mesures urgentes du Conseil d'Etat visant à surmonter l'épidémie de COVID-19	2020-DFIN-49	DFIN	14.10.20		Les mesures prises par le Conseil d'Etat dans le cadre de la réponse urgente à la crise économique représentent environ 60 200 000 fr., répartis à raison de 55 300 000 fr. en diverses mesures d'aides à l'économie et à raison de 4 900 000 fr. en lien avec des mesures fiscales. A cela s'ajoute 18 300 000 fr. pour le financement de l'OCC et de la Task force DSAS qui a pris le relais depuis le 1 ^{er} juillet 2020.	
D relatif aux naturalisations	2020-DIAF-29	DIAF	15.10.20		Aucune incidence financière.	
L modifiant le code de procédure et de juridiction administrative (actes matériels)	2020-CE-4	CE / DIAF	15.10.20		L'incidence financière du projet est difficilement mesurable. Elle devrait toutefois être minime.	
L modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs	2020-DFIN-5	DFIN	16.10.20	Les modifications apportées alourdissent la charge administrative du SCC. Toutefois, un projet d'optimisation des processus de taxation devrait permettre la prise en charge d'une partie du travail supplémentaire.	Les diminutions de recettes fiscales liées au projet de loi s'élèvent au total à 33 300 000 fr. par année dès 2022, réparties comme suit : - 3 300 000 fr. en lien avec la déduction pour personnes modestes ; - 500 000 fr. en lien avec l'augmentation de la déduction maximale des frais de garde ; - 15 500 000 fr. en lien avec la modification du barème (y compris déductions sociales) ; - 12 000 000 fr. en lien avec le coût de l'abattement des titres non cotés ; - 2 000 000 fr. en lien avec la modification de l'imposition à la source.	

				Incidences des projets du Conseil d'Etat GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil		
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L modifiant la loi sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers	2020-DFIN-13	DFIN	16.10.20		Seule la mesure visant à assouplir les conditions d'exonération en faveur des communes provoquera une baisse des recettes fiscales pour l'Etat, qui devrait toutefois être modeste.	
D relatif au projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2021	2019-DFIN-38	DFIN	17.11.20	+ 92.46 EPT (nouveaux postes et postes supplémentaires).	Nouveaux postes et postes supplémentaires : Charge brute : + 11 623 600 fr. Charge nette : + 9 747 715 fr.	
L fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2021	2020-DFIN-52	DFIN	17.11.20		La baisse du coefficient d'impôt sur le revenu de 100 % à 98 % génère un coût de 16 000 000 fr.	
L autorisant la participation à distance aux travaux du Grand Conseil pendant la pandémie de COVID-19	2020-GC-66	GC	17.11.20		Aucune incidence financière.	
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel en vue de l'assainissement et de l'agrandissement du Collège Sainte-Croix, à Fribourg	2020-DAEC-91	DAEC	18.11.20			Dépenses : + 4 500 000 fr. GC : Dépenses : + 4 432 000 fr.
D relatif aux naturalisations	2020-DIAF-38	DIAF	18.11.20		Aucune incidence financière.	
L modifiant la loi sur l'exercice du commerce (LCom)	2020-DSAS-44	DSAS	18.11.20		Aucune incidence financière ou en personnel.	
L modifiant la loi sur le Grand Conseil (indemnité de la présidence)	2020-GC-166	GC	18.11.20		Un supplément de dépenses par année de 8 100 fr. résultera de l'octroi à la présidence de ce nouveau montant de l'indemnité annuelle.	
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'acquisition des bâtiments et terrains du quartier commercial à la route d'Englisberg 5/7/9/11/13, articles 460, 530 et 631 RF, à Granges-Paccot	2020-DAEC-114	DAEC	15.12.20			Dépenses : + 15 500 000 fr.
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel en vue de la construction d'un bâtiment de recherche sur le site Agroscope de Posieux	2020-DAEC-138	DAEC	15.12.20			Dépenses : + 54 431 000 fr.

				Incidences des projets du Conseil d'Etat <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>		
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L modifiant la loi sur l'enseignement secondaire supérieur (accès à la passerelle de la maturité professionnelle ou spécialisée aux hautes écoles universitaires)	2020-DICS-6	DICS	15.12.20		L'abolition de l'examen d'admission à la passerelle de la maturité professionnelle ou spécialisée permettra à un nombre plus élevé d'étudiants et étudiantes d'accéder à cette formation, ce qui nécessitera vraisemblablement l'ouverture de classes supplémentaires.	
L modifiant la loi sur la scolarité obligatoire (évaluation et bulletin scolaire)	2020-DICS-7	DICS	15.12.20		Aucune incidence financière ou en personnel.	
D relatif aux naturalisations	2020-DIAF-44	DIAF	16.12.20		Aucune incidence financière.	
L sur le financement de la politique (LFIPOl)	2018-DIAF-16	DIAF	16.12.20		Les nouvelles tâches induites par l'article 139a Cst nécessiteront l'engagement de personnel supplémentaire, soit en fixe, soit sur mandat. Les incidences financières y relatives pourraient être contenues entre 200 000 fr. et 250 000 fr. par an.	
D relatif à la vente d'un terrain à l'entreprise Micarna SA en vue de l'implantation d'un atelier de transformation de volailles sur le site industriel AgriCo, à Saint-Aubin	2019-DEE-36	DEE	17.12.20			Le prix de vente est fixé à 21 375 000 fr.
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement destiné au subventionnement du projet de développement régional Bio Gemüse Seeland	2020-DIAF-26	DIAF	18.12.20			Dépenses : + 7 501 572 fr.
L adaptant la législation cantonale à certains aspects de la digitalisation	2019-CE-239	CE / DFIN	18.12.20		Aucune incidence financière.	

8 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges	Comptes 2020 EPT	Comptes 2019 EPT	Ecart EPT
Pouvoirs et Directions	8769,88	8659,51	110,37
Pouvoir législatif	7,15	6,90	0,25
Pouvoir judiciaire	334,35	330,25	4,10
Pouvoir exécutif	7,00	7,00	
Chancellerie d'Etat	48,90	46,58	2,32
Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport	4973,64	4896,76	76,88
Direction de la sécurité et de la justice	990,61	980,00	10,61
Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts	445,52	451,12	-5,60
Direction de l'économie et de l'emploi	915,16	905,72	9,44
Direction de la santé et des affaires sociales	171,50	161,99	9,51
Direction des finances	471,08	466,49	4,59
Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions	404,97	406,70	-1,73
Secteurs	8769,88	8659,51	110,37
Administration centrale	2966,46	2930,47	35,99
Secteur de l'enseignement	5427,84	5348,37	79,47
Secteur hospitalier	18,40	18,42	-0,02
Secteurs spéciaux et établissements d'Etat	357,18	362,25	-5,07

9 Instruments parlementaires

Les informations détaillées et l'état de traitement de chaque instrument parlementaire peuvent être consultés sur le site du Grand Conseil (<http://www.parlinfo.fr.ch/fr/politbusiness/parlamentvorstoesse/>).

Motions, postulats, mandats et motions populaires

	Transmis au Conseil d'Etat durant l'année 2020	En cours de traitement au Conseil d'Etat	Suite directe ou rapport transmis par le Conseil d'Etat	En cours de traitement au Grand Conseil	Accepté par le Grand Conseil	Refusé par le Grand Conseil	Retiré par les auteur-e-s
Motions	26 (40*)	16	0	4	2	2	2
Postulats	21 (19*)	12	1	7	1	0	0
Mandats	20 (6*)	5	0	2	12	1	0
Motions populaires	4 (0*)	2	0	1	0	0	1

Questions

Le Conseil d'Etat a reçu 129 (94*) questions des député-e-s.

* : chiffres 2019